



Commune de **Gingins**

# Rapport de la Municipalité sur la **gestion** et les **comptes** 2025



## La Gestion

<b>1. Introduction</b>	.....	<b>4</b>	<b>6. Finances - Affaires régionales</b>	.....	<b>19</b>
			6.1 Finances – Introduction générale	.....	19
<b>2. Administration générale</b>	.....	<b>5</b>	6.1.1 Vue d'ensemble des finances communales	.....	19
2.1 Généralités	.....	5	6.1.2 Gestion des liquidités et optimisation financière	.....	19
2.1.1 Le Guichet virtuel	.....	5	6.2 Affaires régionales	.....	20
2.2 Composition de la Municipalité et répartition des dicastères	.....	6	6.3 DISREN	.....	20
2.3 Votations et élections	.....	6	<b>7. Bâtiments communaux – Intérêts généraux.....</b>		<b>21</b>
2.4 Visite préfectorale	.....	7	7.1 Bâtiments communaux	.....	21
2.5 Personnel communal	.....	7	7.2 Intérêts généraux	.....	23
2.6 Naturalisations	.....	7	<b>8. Forêts – Pâturages – SDIS – Police</b>	.....	<b>25</b>
2.7 Habitants	.....	8	8.1 Forêts & Pâturages	.....	25
<b>3. Conseil communal</b>	.....	<b>9</b>	8.2 SDIS	.....	26
3.1 Préavis municipaux	.....	9	8.3 Police	.....	26
3.2 Les conclusions de la commission de gestion 2024	.....	11	<b>9. Urbanisme – Constructions – Cours d'eau – Parc Jura vaudois</b>	.....	<b>27</b>
<b>4. École – Déchèterie – Voirie – Protection civile</b>	.....	<b>12</b>	9.1 Urbanisme	.....	27
4.1.1 École	.....	12	9.2 Constructions	.....	27
4.1.2 Réseau	.....	13	9.3 Cours d'eau	.....	28
4.2 Déchèterie	.....	13	9.4 Parc Jura vaudois	.....	28
4.3 Voirie	.....	14	9.5 Transports publics	.....	29
4.4 Protection civile	.....	14			
<b>5. Routes communales – Éclairage public – Eaux – Épuration – Complexe sportif</b>	.....	<b>16</b>			
5.1 Routes communales	.....	16			
5.2 Éclairage public	.....	16			
5.3 Eaux et épuration	.....	16			
5.4 Complexe sportif	.....	18			

## Les comptes

■ 10. Vue d'ensemble	.....	31
■ 11. Revenus communaux	.....	31
■ 12. Charges communales	.....	33
■ 13. Fonctionnement	.....	34
■ 14. Amortissements et provisions	.....	35
■ 15. Péréquations	.....	35
■ 16. Investissements 2025	.....	36
■ 17. Évolution de la dette	.....	36
■ 18. Capacité financière et perspective	.....	37
■ 19. Conclusion	.....	37
■ 20. Explications et précisions par rubrique	.....	38
■ 21. Les comptes de fonctionnement et bilans comparés	.....	40
■ 22. Les abréviations utilisées dans les comptes	.....	66

## Les annexes:

1. Liste des préavis	.....	68
2. Le Conseil communal	.....	69
3. Tableaux des investissements	.....	70
5. Patrimoine foncier au 31 décembre 2025	.....	72
4. Tableau des amortissements, fonds de réserve et marge d'autofinancement	.....	74



# 1. Introduction

Le présent document constitue le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'exercice 2025, soumis au Conseil communal conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite et la concrétisation de plusieurs dossiers d'importance pour la Commune. Elle s'inscrit dans la continuité des orientations définies au début de la législature, tout en constituant une étape déterminante dans la mise en œuvre de projets structurants.

Au cours de cet exercice, la Municipalité a conduit son action avec deux objectifs: assurer la gestion rigoureuse des affaires courantes et faire progresser des projets appelés à façonner durablement le développement communal. Certains dossiers ont

franchi des étapes décisives; d'autres ont fait l'objet d'études, de planifications ou d'arbitrages nécessaires à leur aboutissement futur.

Si ce rapport rend compte de l'activité propre à l'année 2025, nombre de projets présentés s'inscrivent dans des temporalités plus longues. L'exercice écoulé ne peut ainsi être pleinement compris qu'à la lumière des démarches engagées lors des années précédentes.

Les pages suivantes présentent les principales actions menées l'année dernière, les décisions prises, les projets conduits et les résultats financiers de l'exercice, dans un esprit de transparence et de responsabilité.



## 2. Administration générale



**Hans Brunner, Syndic**

syndic@gingins.ch

Syndic

079 205 45 61

### ■ 2.1 Généralités

L'administration communale constitue la colonne vertébrale du fonctionnement de la Commune. C'est là que se traitent les dossiers, que se répondent les questions des habitants, que se coordonnent les projets et que se gèrent les nombreuses sollicitations provenant aussi bien de la population que des autorités cantonales.

Si l'organisation par dicastères permet à la Municipalité de suivre les différents domaines de manière structurée, le bon fonctionnement de la Commune repose tout autant sur l'engagement des collaborateurs administratifs et des équipes de terrain. La collaboration entre élus et personnel communal reste un élément essentiel pour assurer la continuité des services et faire avancer les projets communaux.

L'année 2025 a confirmé une tendance déjà bien installée: les exigences administratives ne cessent d'augmenter. La mise en place de MCH2, les nouvelles obligations liées à POCAMA, l'évolution constante des procédures en matière de police des constructions, notamment pour les installations photovoltaïques et les pompes à chaleur, génèrent une charge de travail toujours plus importante.

Malgré cela, aucun renforcement des taux d'activité du personnel administratif n'est intervenu. Les équipes ont donc continué à absorber cette charge supplémentaire en maintenant un service efficace, avec la volonté constante de répondre dans des délais raisonnables et de rester disponibles pour la population.

Cette proximité se traduit notamment par des horaires d'ouverture du guichet particulièrement larges. L'administration est ouverte tous les jours, à l'exception du vendredi après-midi.

Ce choix n'est pas anodin et reflète la volonté de rester accessible, une réalité qui n'est de loin pas systématique dans les communes de taille comparable.

Cette évolution des tâches implique toutefois une concentration toujours plus forte sur l'opérationnel. Le secrétariat et la bourse fonctionnent aujourd'hui à flux tendu, avec peu de marge pour anticiper ou développer des réflexions plus transversales. Cette situation devra être prise en considération dans les réflexions futures sur l'organisation administrative.

Au-delà des tâches purement administratives, l'administration communale continue également de jouer un rôle important dans la vie locale, notamment par le soutien apporté aux manifestations et aux sociétés locales, que ce soit par la coordination, la logistique ou l'appui des employés communaux.

Derrière les procédures, les chiffres et les dossiers, il y a surtout des personnes qui s'engagent quotidiennement pour faire fonctionner la Commune. C'est cet esprit de collaboration entre les élus et les collaborateurs qui permet à Gingins de continuer à avancer de manière pragmatique et efficace.

#### ■ 2.1.1 Le guichet virtuel

Mis en ligne à la fin de l'année 2024, le nouveau site internet communal intègre un guichet virtuel destiné à simplifier les démarches administratives. Encore trop récent l'an dernier pour en mesurer l'impact, l'année 2025 permet aujourd'hui de constater que cet outil a rapidement trouvé sa place.

La quasi-totalité des demandes d'abattage d'arbres et des commandes de bois de feu transitent désormais par cette plateforme. Du côté du contrôle des habitants, une grande partie des demandes d'attestations, des annonces d'arrivée ou de départ ainsi que des réservations de salles communales sont également effectuées en ligne.

De nouveaux formulaires ont aussi été développés pour les inscriptions à certaines manifestations, notamment en collaboration avec Gingins mon Village ou pour les Fenêtres de l'Avent. La mise en place d'un calendrier des disponibilités a permis de simplifier considérablement l'organisation.

## 2. Administration générale

Un élément intéressant mérite d'être relevé: de nombreuses demandes sont effectuées durant le week-end. Preuve que cet outil répond à un réel besoin et permet à chacun d'effectuer ses démarches au moment qui lui convient... même si leur traitement reste, lui, bien ancré dans les horaires de bureau.

Le guichet virtuel s'impose ainsi comme un outil simple, efficace et apprécié, qui facilite à la fois la vie des habitants et le travail de l'administration.

### 2.2 Composition de la Municipalité et répartition des dicastères

En 2025, la Municipalité s'est réunie à 46 reprises, dont 44 séances ordinaires tenues, comme le veut la tradition, le lundi en fin de journée (et qui se termine parfois en fin de soirée au Carnotzet communal), ainsi que deux séances extraordinaires nécessitées par certains dossiers particuliers.

La composition de la Municipalité est restée inchangée et chacun a gardé son dicastère. Charlotte Connell a été désignée Vice-Syndic pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026, succédant à Léia Eljamal Fehr.

Au-delà des chiffres, ces séances hebdomadaires permettent un important travail de suivi des dossiers, de coordination des projets et des prises de décisions, dans un contexte où les objets traités sont toujours plus nombreux et complexes.

### 2.3 Votations et élections

Le bureau de vote a œuvré quatre dimanches pour des scrutins fédéraux dont les résultats de Gingins sont publiés ci-dessous.

Dans l'ensemble, les résultats enregistrés à Gingins suivent les tendances cantonales et fédérales. Une seule différence notable est à relever concernant la loi sur l'e-ID, refusée par les

VOTATIONS	Taux de participation	Résultat
<b>Votation fédérale du 9 février 2025</b>		
1. Initiative pour la responsabilité environnementale	44,44%	refusé
<b>Votation fédérale du 28 septembre 2025</b>		
1. Impôt immobilier sur les résidences secondaires	58,39%	accepté
2. Loi sur l'e-ID	55,95%	refusé
<b>Votation cantonale du 28 septembre 2025</b>		
1. Initiative Sauvons le Mormont et contre-projet (Initiative refusée, contre-projet accepté)	58,64%	refusé / accepté
2. Quorum	54,42%	refusé
3. Droits politiques des étrangères et étrangers	55,57%	refusé
<b>Votation fédérale du 30 novembre 2025</b>		
1. Initiative sur service citoyen	52,81%	refusé
2. Initiative pour l'avenir	55,68%	refusé
<b>Votation cantonale du 30 novembre 2025</b>		
1. Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillers d'État	51,91%	accepté
2. Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement	52,04%	refusé



électeurs de la Commune alors qu'elle a été acceptée au niveau suisse.

Les taux de participation observés tout au long de l'année restent bons et démontrent que les Ginginoises et les Ginginois continuent de s'impliquer dans les votations. Cette participation régulière confirme l'intérêt porté aux objets soumis au vote et le bon ancrage de la démocratie directe au niveau local.

## ■ 2.4 Visite préfectorale

La visite annuelle de la Préfecture s'est déroulée le 28 octobre 2025 en présence du Préfet, M. Olivier Fargeon.

Ce contrôle, qui s'inscrit dans le cadre du suivi habituel des communes, a permis de passer en revue les principaux documents administratifs et le fonctionnement général de l'administration. Aucune remarque particulière n'a été formulée.

Les documents du Conseil communal ont également été examinés et se sont révélés parfaitement tenus.

La Municipalité remercie les collaboratrices de l'administration ainsi que la Secrétaire du Conseil communal pour la qualité du travail effectué et la bonne tenue des dossiers.

## ■ 2.5 Personnel communal

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité pour le personnel communal, sans changement particulier dans la composition de l'équipe. Cette stabilité constitue une vraie force pour la Commune, permettant d'assurer un suivi efficace des dossiers et un fonctionnement fluide des services.

La Commune peut compter sur une équipe engagée, composée de collaborateurs administratifs et d'employés de terrain qui, chacun dans leur domaine, contribuent au bon fonctionnement de la collectivité. La polyvalence, la disponibilité et le sens du service public restent des qualités essentielles qui caractérisent le travail accompli au quotidien.

Au-delà des tâches et des responsabilités de chacun, c'est également l'esprit d'équipe qui mérite d'être relevé. La collaboration entre les services est bonne, l'entraide naturelle et l'ambiance de travail positive. Dans une petite structure comme Gingins, ces éléments font toute la différence et permettent d'aborder les défis avec efficacité et pragmatisme.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation face à des exigences administratives toujours plus nombreuses. Leur travail constitue un élément essentiel de la qualité des prestations offertes à la population.

Gingins peut ainsi compter sur une équipe motivée et soudée, où il fait bon travailler – ce qui se ressent aussi dans la qualité du service rendu.

## ■ 2.6 Naturalisations

En 2025, la Commune de Gingins a eu le plaisir d'accueillir 9 nouveaux citoyens d'origine européenne pour huit d'entre eux (Belgique, France et Royaume-Uni), et marocaine pour le dernier. Nous avons eu quatre dossiers individuels et deux familles. Fait intéressant ou surprenant, six personnes ont déjà quitté Gingins depuis leur naturalisation.



## 2. Administration générale

Si cette démarche conserve une forte valeur symbolique pour les personnes concernées, le rôle de la Commune s'est progressivement réduit au fil des années. L'essentiel des vérifications étant désormais effectué par le Canton, l'intervention communale consiste principalement à compléter le dossier et à organiser l'entretien d'usage et, parfois, le test de connaissances élémentaires, avant de transmettre le tout pour décision.

Ce test est d'ailleurs accessible à tout un chacun sur le site communal. Les lectrices et lecteurs de ce rapport peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, se prêter au jeu et tester leurs propres connaissances... avec peut-être quelques surprises à la clé.

Cela n'enlève toutefois rien au plaisir d'accueillir officiellement de nouveaux citoyens au sein de la communauté ginginoise, une étape qui reste toujours importante, tant pour les nouveaux bourgeois que pour la vie du village.

### 2.7 Habitants

Au 31 décembre 2025, Gingins comptait 1'254 habitants, dont 599 hommes et 655 femmes. Une population à taille humaine où l'on ne connaît pas tout le monde... mais où l'on finit souvent par se croiser, parfois même plusieurs fois dans la même journée.

Avec 966 Suisses et 288 habitants issus de 35 nationalités, Gingins confirme qu'elle est à la fois solidement attachée à ses

racines et discrètement ouverte sur le monde. Comme quoi, même au pied de la Dôle, on voyage un peu sans quitter le village. Durant l'année, 76 personnes ont choisi de s'installer à Gingins, tandis que 103 autres ont pris d'autres chemins. La vie d'une commune, finalement, c'est aussi cela: des chapitres qui se ferment et d'autres qui commencent.

Côté religions, 290 habitants se déclarent catholiques, 278 protestants et 259 d'autres confessions. Quant aux 427 habitants qui n'ont pas indiqué leur appartenance, la Municipalité a résisté à la tentation de relancer le sondage... et respecte volontiers ce petit jardin secret.

L'année a également été marquée par 12 naissances et 5 décès. Des chiffres qui rappellent simplement que derrière les statistiques se trouvent avant tout des vies, des familles et des souvenirs.

Nos aînés méritent également une mention particulière. Notre doyenne, née le 15 octobre 1926, est entrée dans sa centième année, tandis que notre doyen, né le 13 septembre 1931, continue, lui aussi, de faire partie des figures familières du village. Il n'est d'ailleurs pas rare de croiser Madame occupée à soigner ses fleurs, tandis que Monsieur partage volontiers un moment au Stammtisch ou une partie de cartes, atouts bien en main.

Enfin, 157 chiens sont inscrits au registre communal. Une population fidèle, bien identifiée et très active sur les chemins du village.



## 3. Conseil communal (annexe 1)



Les dossiers soumis au Conseil communal sont le résultat d'un important travail préparatoire mené en amont par la Municipalité. Chaque projet fait l'objet d'analyses, de vérifications, de discussions et, bien souvent, de plusieurs mois de préparation avant d'être présenté au Conseil pour décision.

Ce travail, souvent peu visible, permet au Conseil communal de se prononcer sur des objets déjà largement étudiés, documentés et financièrement évalués. Les préavis municipaux constituent ainsi l'aboutissement d'un processus qui intègre les aspects techniques, légaux et financiers, ainsi que les différentes contraintes auxquelles la Commune doit faire face. En d'autres termes, lorsque les dossiers arrivent devant le Conseil, ils ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi... même si tout le travail préparatoire ne se voit pas toujours.

Le rôle du Conseil communal reste bien entendu essentiel dans ce processus. Par le biais de ses commissions et des débats en séance, il apporte un regard complémentaire, pose des questions, propose des ajustements et, en définitive, prend les décisions stratégiques pour Gingins.

Cette collaboration entre Municipalité et Conseil communal permet d'assurer un traitement sérieux et équilibré des projets communaux, dans l'intérêt général et dans le respect des responsabilités propres à chacun des deux organes composant l'autorité communale.

Les 40 membres du Conseil communal ont siégé à sept reprises, les 29 janvier, 27 février, 9 avril, 26 juin, 27 août, 9 octobre et 11 décembre.

Suite à la démission, en décembre 2024, de Jean-Robert Morax, Paul Descheemaker est entré en fonction en février 2025. Le Bureau 2024-2025 a été reconduit pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026. Il se compose de Cédric Gorge-rat, président, des deux vice-présidents, Valéry Babey et Pascal Schaller, ainsi que des scrutateurs et de leurs suppléants, Didier Joray et Daniel Zryd, Jérôme Grémy et Nancy Induni.

Le secrétariat est assuré par Florence Roiné, remplacée à une reprise par Nathalie Heinis.

### ■ 3.1 Préavis municipaux

Comme chaque année, la Municipalité a soumis au Conseil communal un nombre important de préavis couvrant des domaines très variés, allant des projets d'infrastructure aux objets plus administratifs ou financiers.

Afin de préserver la lisibilité du présent rapport, un choix a été fait de mettre en évidence les objets présentant un impact particulier pour la Commune, que ce soit par leur importance financière, leur portée structurelle ou leurs enjeux pour l'avenir de Gingins.

Les préavis les plus significatifs font ainsi l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre. D'autres, bien que d'importance plus limitée, méritent toutefois d'être mentionnés afin de refléter la diversité des dossiers traités durant l'année. Enfin, les objets plus courants ou de portée plus restreinte sont recensés de manière exhaustive dans une annexe, permettant de conserver une vision complète de l'activité municipale.

#### ■ Préavis N° 46 – Crédit d'étude pour le projet «Scène ouverte»

Dans la continuité du concours d'architecture lancé en 2023 pour la transformation du cœur du village, la Municipalité a sollicité un crédit de CHF 242'000 destiné à financer les études préliminaires nécessaires avant la phase de réalisation du projet comprenant la salle polyvalente, la place du village et les solutions de stationnement.

Ces études visent notamment à affiner les aspects techniques, énergétiques et financiers du projet, à analyser la faisabilité d'un parking souterrain, à optimiser les circulations et à préciser les coûts avec une marge d'estimation de  $\pm 15\%$ .

Ce montant est financé par les fonds propres affectés au patrimoine communal, sans recours à l'emprunt et sans impact fiscal. Cette étape permet de disposer d'une base solide avant de soumettre ultérieurement au Conseil communal un crédit de réalisation documenté et maîtrisé.

**Le préavis a été accepté.**

## 3. Conseil communal (annexe 1)

### ■ Préavis N° 48 – Optimisation du patrimoine communal

La Municipalité a proposé la vente du droit distinct et permanent (DDP) N° 315 pour un montant de CHF 1'012'800, permettant aux superficiaires d'acquérir la pleine propriété de leur terrain, notamment dans un contexte de durcissement des conditions hypothécaires pour les biens en droit de superficie.

Le produit de cette vente, exonéré d'impôt et non soumis à la péréquation, devait être intégralement affecté au financement d'infrastructures publiques et parapubliques. Cette opération aurait constitué une transformation de patrimoine foncier en patrimoine financier, renforçant la capacité d'investissement de la Commune sans impacter les charges de fonctionnement.

**Le préavis a été amendé puis accepté. (le détail figure dans l'annexe des préavis).**

### ■ Préavis N° 51 – Vente de la parcelle N° 199 pour la réalisation d'un EMS

Le Conseil communal devait se prononcer sur un préavis portant sur la vente de la parcelle communale N°199 aux Retraites Populaires pour un montant de CHF 6'000'000, en vue de la construction d'un EMS de 80 lits complété par 11 appartements protégés, exploité par Tertianum.

Ce projet répond à l'augmentation des besoins en places médico-sociales liée au vieillissement de la population et permettra notamment d'offrir une priorité d'accès aux habitants de Gingins.

Au-delà de sa dimension sociale, cette opération permettra également de dégager des ressources financières importantes destinées au financement d'infrastructures communales majeures, tout en limitant l'endettement.

**Le préavis a été accepté.**

### ■ Préavis N° 56 – Raccordement des eaux usées à la STEP de Nyon

L'année 2025 a également été marquée par une grande décision en matière d'assainissement des eaux, avec la suppression de la STEP intercommunale de Gingins-Chésereux, devenue obsolète, et le raccordement des eaux usées à la STEP régionale de Nyon.

Ce projet vise à répondre aux nouvelles exigences environnementales, notamment en matière de traitement des micropolluants et de capacité future, tout en garantissant une solution techniquement fiable et durable.

Le crédit d'investissement accordé pour la part de Gingins s'élève à CHF 695'000, avec des subventions attendues d'environ CHF 450'000 pour l'ensemble du projet intercommunal.

**Le préavis a été accepté.**

### ■ Préavis N° 57 – Acquisition de la parcelle N° 92

Parmi les objets stratégiques de l'année figure l'acquisition de la parcelle N°92 et du bâtiment situé au centre du village, à proximité immédiate de l'école et des infrastructures communales, pour un montant négocié de CHF 760'000.

Cette opportunité rare permet à la Commune de renforcer sa maîtrise foncière dans un secteur clé du développement du village, en lien notamment avec les projets de la salle communale et du réaménagement du centre.

L'achat a été financé sans recours à l'emprunt, au moyen des fonds issus des précédentes ventes immobilières destinées au patrimoine communal.

Ce bâtiment offre un potentiel important pour les futurs besoins communaux (scolaires, associatifs, ou administratifs), permettant à la Commune d'anticiper son développement avec une vision à long terme.

**Le préavis a été accepté.**

En complément des projets majeurs, plusieurs préavis plus ponctuels ou liés au fonctionnement courant ont également été traités durant l'année. Moins visibles, ils participent néanmoins au bon fonctionnement de la Commune.

Parmi ceux-ci figure notamment le préavis relatif au terrain C du complexe sportif, pour lequel la Commune a accompagné le financement porté par le FC Gingins, permettant ainsi la concrétisation de ce projet important pour la vie locale.

Le Conseil communal a également fait le choix de maintenir une Municipalité à sept membres, préférant cette organisation à un retour à cinq membres proposé par voie de motion, estimant sans doute que les dossiers ne risquaient pas de diminuer ces prochaines années.

La Commune s'est par ailleurs dotée d'un règlement sur la vidéosurveillance, base légale indispensable si elle souhaite un jour pouvoir recourir à cet outil. Le règlement du personnel a également été entièrement revu afin de tenir compte des évolutions légales et des réalités actuelles, tout en permettant de mieux structurer l'organisation interne et de clarifier les responsabilités, ce qui n'était jusqu'ici pas formalisé.

Le Conseil communal a également accepté de poursuivre la participation de Gingins au DISREN, le dispositif régional de soutien aux projets. Même si la Commune n'a, pour l'heure, pas encore réellement eu l'occasion d'en profiter, elle continue à y contribuer avec régularité, en espérant que la solidarité régionale fonctionne un jour aussi dans ce sens-là.

Dans un autre registre, la créance liée à TéléDôle figure toujours dans les comptes communaux. Si les probabilités de récupération de ce montant restent aujourd'hui très théoriques, la Commune conserve néanmoins cet espoir comptable avec une constance presque admirable. Après tout, tant qu'une ligne existe dans un bilan, tout reste possible... du moins sur le papier.

Enfin, les indemnités de la Municipalité ont été adaptées afin de mieux correspondre à la réalité de la charge de travail de l'exécutif, dont l'engagement ne cesse d'évoluer au fil des dossiers et des responsabilités.

## ■ 3.2 Conclusions de la commission de gestion dans son rapport sur l'exercice précédent

La Commission de gestion s'est réunie à plusieurs reprises afin d'examiner la gestion communale et les comptes de l'exercice 2024. Dans ce cadre, elle a procédé à différents échanges avec la Municipalité et effectué plusieurs visites, notamment à l'UAPE et à l'Auberge de la Croix Blanche, afin de compléter son analyse.

Ses travaux ont notamment porté sur le rapport de gestion, la gestion de certaines infrastructures communales ainsi que sur des thématiques particulières telles que la gestion des déchets ou encore la mise en place d'un Point de rencontre d'urgence (PRU).

Dans ses observations, la Commission relève de manière générale une bonne gestion des affaires communales ainsi qu'un suivi sérieux des biens de la Commune. Elle mentionne également quelques éléments relevant de l'entretien courant ou de réflexions à poursuivre à moyen terme, en particulier concernant certains bâtiments communaux.

Au terme de son analyse, la Commission de gestion a recommandé au Conseil communal d'approuver la gestion et les comptes 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.

La Municipalité prend acte des remarques formulées et poursuivra le suivi des différents éléments évoqués dans le cadre de la gestion courante, dans un esprit d'amélioration continue.

## 4. École – Déchèterie – Voirie – Protection civile



**Municipale responsable:**

**Sandrine KILCHENMANN**

sandrine.kilchenmann@gingins.ch

Conseillère municipale

079 778 27 04

### 4.1. École

#### 4.1.1. Écoles

La Municipalité a poursuivi le suivi des dossiers scolaires, essentiellement dans leur dimension très concrète: entretenir les infrastructures, répondre aux besoins du quotidien et participer aux instances intercommunales qui gèrent aujourd'hui l'organisation scolaire.

Plusieurs travaux ont ainsi été réalisés dans notre collège afin de maintenir des espaces agréables et fonctionnels. Ils ont notamment concerné des travaux de peinture, le remplacement d'une ancienne cuisine devenue obsolète, des adaptations électriques ainsi que divers aménagements du quotidien. Rien de spectaculaire, mais tout ce qu'il faut pour que les locaux restent pratiques, accueillants et adaptés à la vie scolaire.

Crédit photo: C. Chevalier



La sécurité du collège fait également l'objet d'un suivi régulier, notamment à travers les contrôles OIBT et les vérifications techniques usuelles.

Chaque année, un exercice d'évacuation est organisé en collaboration avec le SDIS Nyon-Dôle.

Volontairement inopiné, cet exercice permet de tester les réflexes en conditions réelles. En 2025, l'évacuation complète du bâtiment a été réalisée en 4 minutes 14, avec un excellent résultat saluant la réactivité des enseignants et des élèves.

La sécurité sur le chemin de l'école reste également une préoccupation constante. Si les aménagements contribuent à cette sécurité, certains comportements observés aux abords du collège rappellent que la prudence doit rester l'affaire de tous. Arrêts sur les passages pour piétons, déposes improvisées ou circulations trop rapides sur le parking mettent inutilement les élèves en danger... souvent pour gagner quelques secondes.

Dans ce contexte, le poste mobile de la Gendarmerie intervient régulièrement afin de rappeler quelques règles élémentaires de sécurité routière. Ces rappels s'adressent d'ailleurs souvent davantage aux parents qu'aux élèves, ces derniers se montrant généralement plus disciplinés. Comme souvent, les enfants connaissent les règles... les adultes gagneraient parfois à s'en inspirer.

Sur le plan plus général, l'école relève aujourd'hui largement d'une organisation intercommunale. En 2025, l'ESEP comptait 290 élèves au secondaire, dont 28 élèves domiciliés à Gingins, tandis que le primaire totalisait 733 élèves, dont 84 ginginois. Dans ce contexte, la Commune poursuit son engagement au sein des instances régionales, où se discutent organisation, infrastructures et finances scolaires. Même si la gestion directe de l'école n'est plus communale, l'attention portée aux conditions d'accueil des élèves ginginois, elle, reste bien locale.

Les structures évoluent, les organisations changent, mais la priorité reste la même: offrir aux enfants de Gingins un cadre scolaire sûr et de qualité.



#### 4.1.2. Réseau

L'Unité d'Accueil Pour Écoliers (UAPE) de Gingins poursuit son activité et a vu son autorisation d'exploiter renouvelée en 2025 (jusqu'en 2030) pour une capacité de 60 places, garantissant ainsi la continuité de cette prestation essentielle pour les familles.

L'accueil parascolaire s'inscrit dans une organisation intercommunale coordonnée par l'AEE, à laquelle la Commune participe activement. Cette association permet notamment de proposer un accueil durant les vacances scolaires, avec cinq semaines d'ouverture réparties entre les structures de Gingins, La Rippe, Chésereux et Eysins.

Souvent peu visibles, ces lieux d'accueil jouent pourtant un rôle très concret dans le quotidien de nombreuses familles. Derrière cette organisation se cache une réalité simple: permettre

aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale tout en offrant aux enfants un cadre de qualité en dehors du temps scolaire.

Un dispositif discret, mais devenu indispensable au bon fonctionnement de la vie locale.

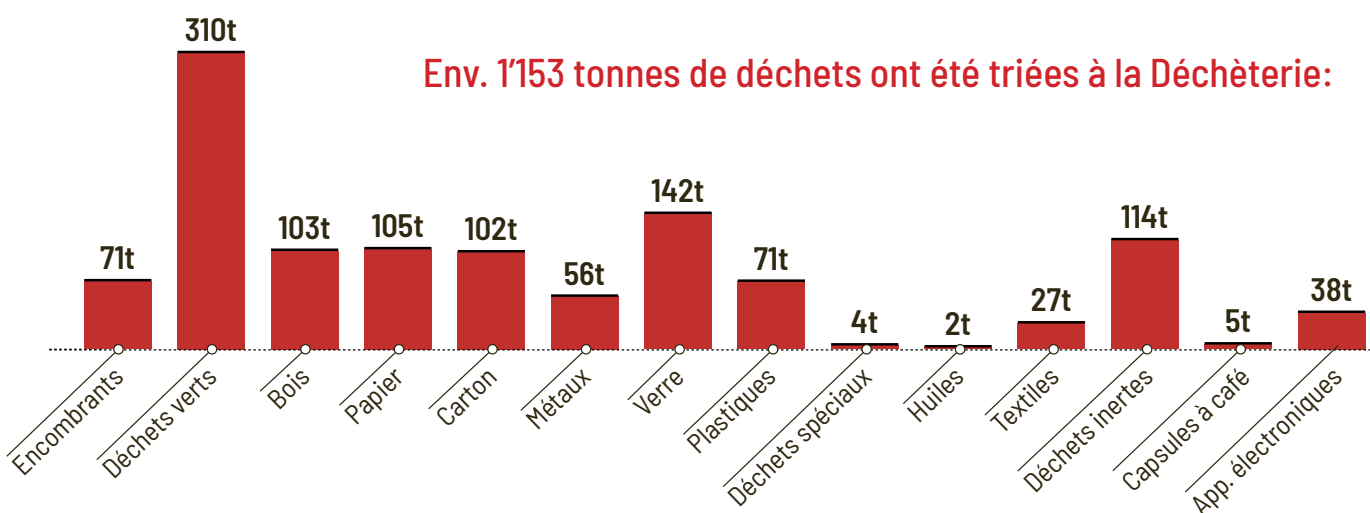
## 4.2. Déchèterie

Entre 2024 et 2025, la déchèterie intercommunale confirme une chose: au sein des trois communes de Gingins, Chésereux et Trélex, le tri n'est pas une option, c'est presque un sport communal !

Avec une population globalement stable (3'958 habitants en 2024 contre 3'940 en 2025), les volumes collectés évoluent de manière intéressante, et parfois surprenante.

Côté biodéchets, on observe une baisse sensible de 349 tonnes en 2024 à 310 tonnes en 2025. Moins de tontes intensives ? Compostage individuel en hausse ? Non, simplement le ramassage porte à porte des déchets méthanisables mis en place l'année dernière et qui est un succès.

Les déchets encombrants augmentent légèrement, tandis que le papier et le carton restent remarquablement stables (environ 207 tonnes).



## ■ ■ ■ ■ 4. École – Déchèterie – Voirie – Protection civile

Côté verre, en revanche, une baisse a été constatée (155 à 142 tonnes). Moins de bouteilles... ou plus de consignes ?

À l'inverse, les plastiques poursuivent leur progression (+3 tonnes), tout comme les métaux (+ 6 tonnes). Les déchets spéciaux et les huiles augmentent légèrement, ce qui peut être vu comme une bonne nouvelle: ces déchets-là finissent au bon endroit et non dans la nature, ou pire, dans l'évier de la cuisine ou dans les toilettes.

Enfin, les autres déchets (inertes, textiles, capsules, etc.) connaissent une hausse marquée, passant de 129 à 147 tonnes.

Au final, si les volumes varient d'une catégorie à l'autre, l'ensemble reste cohérent avec une population stable. Une gestion des déchets qui reflète assez notre quotidien: on trie un peu plus ici, un peu moins là, mais nous faisons tous des efforts. Il reste cependant une marge de progression.

À l'échelle globale, les quantités collectées restent stables, ce qui est plutôt une bonne nouvelle lorsqu'il est question de déchets. Dans le détail, certaines évolutions attirent toutefois l'attention.

Mais au-delà des volumes, c'est surtout la question du «après» qui s'impose peu à peu. Trier, recycler, valoriser: ces gestes sont aujourd'hui bien intégrés, et le passage à la déchèterie est presque devenu un rituel hebdomadaire – avec, en prime, quelques échanges de voisinage au détour d'une benne.

Pourtant, une prise de conscience s'installe doucement: recycler ne suffit pas toujours, surtout lorsque cela revient à faire voyager nos déchets plus que nous.

Dans ce contexte, la réflexion autour du réemploi retrouve tout son sens. Réutiliser plutôt que transformer, conserver plutôt que broyer: des logiques que l'on pensait d'un autre temps, mais qui reviennent avec une étonnante modernité. Le verre en est sans doute l'exemple le plus parlant.

### ■ 4.3 Voirie – Ordures ménagères

Tous les lundis – et parfois les mardis lorsque le calendrier s'en mêle – les camions orange sillonnent le village pour la récolte des sacs blancs. Ces sacs, qui ne devraient contenir que des déchets ménagers... ce qui n'est, reconnaissons-le, pas toujours le cas.

Le tonnage d'ordures ménagères s'élève à 157.15 tonnes en 2025, en nette diminution par rapport à l'année précédente (170.38 tonnes). Une évolution encourageante, qui coïncide avec la mise en place de la collecte en porte-à-porte des déchets méthanisables.

Introduite le 6 mars 2025, cette nouvelle filière a rapidement trouvé sa place dans les habitudes. Au total, 38 tonnes de déchets méthanisables ont été récoltées, avec un ramassage hebdomadaire d'avril à novembre, puis deux fois par mois durant la période hivernale. Acheminés à Lavigny, sur le site d'Ecorecyclage, ces déchets sont valorisés en biogaz et en compost.

Ce compost est d'ailleurs proposé à la vente, à prix préférentiel, lors de la matinée d'information organisée à la déchèterie intercommunale – une manière très concrète de boucler la boucle autour d'un café croissant ou d'un verre de chasselas.

Pour accompagner cette démarche, les conteneurs officiels restent disponibles auprès du greffe communal, au prix de CHF 46 pour 140 litres et CHF 52 pour 240 litres. Un petit geste de plus dans le quotidien, mais un vrai pas dans la bonne direction.

### ■ 4.4 Protection civile

En 2025, la protection civile confirme son rôle essentiel au sein du dispositif de sécurité de la population. Longtemps perçue comme un appui ponctuel, elle s'impose désormais comme un acteur à part entière, capable d'intervenir aussi bien en situation de crise que dans le soutien au quotidien des collectivités.



À l'échelle du district, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Nyon poursuit ses engagements sur un territoire étendu, entre lac et Jura, avec une capacité d'adaptation éprouvée. Qu'il s'agisse d'interventions liées aux intempéries, de soutien logistique lors de manifestations ou d'appuis ponctuels aux communes, ses interventions sont nombreuses et souvent déterminantes – même si elles restent, la plupart du temps, en coulisses. En cas de situation majeure, elle est également appelée à prendre le relais dans la gestion de crise, avec des moyens et une organisation dimensionnés pour faire face à des événements d'ampleur.

Cette capacité de réponse s'appuie aussi sur une préparation accrue à l'échelle communale. En mars 2025, le Syndic et la Secrétaire municipale ont ainsi suivi une formation en gestion de crise dispensée par l'État-Major cantonal de conduite (EMCC). Dans la foulée, la Commune de Gingins a finalisé la mise à jour de son plan de continuité et de ses procédures internes.

Concrètement, cela signifie que, face à un événement majeur – qu'il soit naturel, technique ou exceptionnel – la Commune est aujourd'hui en mesure de prendre les premières décisions et de déployer les mesures immédiates nécessaires, dans l'attente d'une montée en puissance des instances cantonales.

Discrète par nature, la protection civile n'en demeure pas moins indispensable. Et s'il est vrai qu'on en parle peu lorsque tout va bien, sa présence – et la préparation qui l'accompagne – prennent tout leur sens dès que les circonstances se compliquent.



## 5. Routes communales – Éclairage public – Eaux, égouts et STEP – Complexe sportif – Énergies renouvelables



**Municipal responsable:**

**Denis KREBS**

denis.krebs@gingins.ch

Conseiller municipal

079 628 03 87

### 5.1 Routes communales

L'année 2025 n'a pas été marquée par des travaux d'envergure en matière de voirie, mais plutôt par la poursuite des réflexions importantes liées à la mobilité au centre du village.

La Municipalité a notamment poursuivi ses démarches en vue de la mise en place d'une zone 30, en particulier sur les routes de Chiblins, Chésereux et Trélex. Si cette volonté reste forte, sa concrétisation dépend toutefois des validations cantonales.

Dans ce contexte, la réflexion s'inscrit désormais dans une vision d'ensemble intégrant plusieurs projets structurants, notamment le réaménagement du secteur de la salle communale et le développement du futur EMS. Cette approche permet de coordonner les aménagements de manière cohérente, tant en termes de circulation que de sécurité.

La mise en conformité des arrêts de bus aux exigences de la LHand s'inscrit également dans cette dynamique. Ces adaptations offrent l'opportunité de repenser leur implantation, en particulier celui de «Gingins, Poste », dont un déplacement vers l'est du village, à proximité du futur EMS, est à l'étude.

Ce travail de fond, moins visible à court terme, vise à construire une mobilité plus lisible, plus sûre et mieux intégrée aux évolutions du centre du village. Une approche plus exigeante, mais qui permet d'éviter des aménagements ponctuels qui manqueraient de cohérence à long terme.

### 5.2 Éclairage public

Le réseau d'éclairage public a fait l'objet d'un suivi régulier, avec plusieurs interventions de maintenance et de réglage afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Comme souvent dans ce domaine, les problématiques rencontrées sont restées ponctuelles, mais parfois tenaces, nécessitant plusieurs interventions avant d'en identifier l'origine. Ces situations rappellent que, derrière un fonctionnement qui paraît acquis au quotidien (Jour ! Nuit ! comme dirait Jacquouille la Fripouille) se cache une infrastructure technique qui demande une attention constante.

Après quelques semaines d'éclairage capricieux sur certains secteurs du village, la situation a finalement pu être rétablie. L'origine de certaines pannes s'est toutefois révélée pour le moins attendue: une colonie de fourmis avait élu domicile dans le boîtier de commande, perturbant ainsi le bon fonctionnement de l'installation.

Un épisode qui prête à sourire, mais qui illustre aussi que, même pour des infrastructures bien maîtrisées, certains facteurs échappent parfois à toute planification !

### 5.3 Eaux et épuration

#### Service des eaux

Les analyses de la qualité de l'eau ont été réalisées régulièrement tout au long de l'année et se sont révélées conformes aux normes en vigueur. Les analyses d'autocontrôle, obligatoires selon la législation, permettent de garantir que l'eau distribuée est propre à la consommation. Elles sont effectuées sous la surveillance du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, qui a validé le plan d'autocontrôle communal.

Ce plan comprend notamment un programme de prélèvements aux différentes étapes du réseau (sources, réservoirs, distribution), ainsi que la fréquence et le type d'analyses, réalisées par le Laboratoire de la Ville de Lausanne. Il intègre également le suivi des résultats et, le cas échéant, les mesures correctives.



Il est mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution du réseau et des exigences légales.

En 2025, la consommation d'eau de la population ginginoise s'est élevée à 142'879 m<sup>3</sup>, soit environ 143 millions de litres d'eau.

En parallèle du suivi courant, l'année 2025 a été marquée par une étape importante dans le cadre du Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) régional, mené en collaboration avec les SI de Nyon et le SIECGE (Service des Eaux Chésereux-Grens-Eysins).

Ce projet, initié ces dernières années, vise à repenser à l'échelle régionale l'approvisionnement en eau potable, en tenant compte des évolutions démographiques et des contraintes liées au changement climatique. Il s'appuie notamment sur une mise en commun des ressources, une interconnexion des réseaux et une amélioration des capacités de stockage.

Pour notre Commune, ces réflexions répondent à des enjeux clairement identifiés, en particulier une dépendance accrue à certaines sources d'approvisionnement en période d'étiage ainsi qu'une sécurité d'exploitation perfectible du réseau actuel. Le PDDE propose ainsi une approche coordonnée permettant de renforcer la résilience du système.

En 2025, le projet a franchi plusieurs étapes importantes, avec la finalisation des études et les validations cantonales. Il s'agit

d'avoir une vision à long terme visant à garantir un approvisionnement en eau fiable, sécurisé et adapté aux défis futurs, dans une logique de solidarité entre communes partenaires.

## STEP

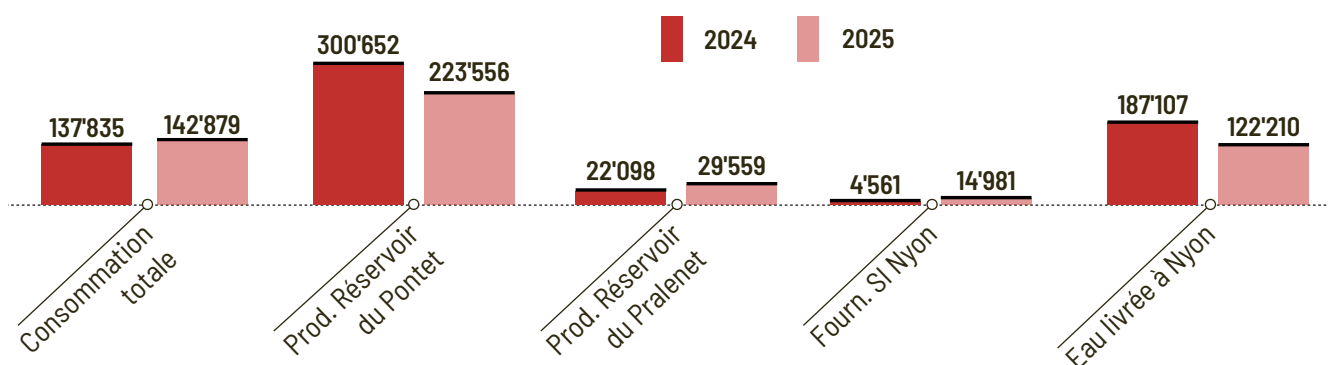
Le système d'épuration des eaux usées a fait l'objet d'une évolution majeure en 2025, avec la décision de supprimer la station d'épuration intercommunale de Gingins-Chésereux et de raccorder les eaux usées des deux communes à la STEP de Nyon.

Mise en service dans les années 1970 et adaptée une première fois dans les années 1990, la STEP actuelle arrive aujourd'hui en fin de vie et ne répond plus aux exigences techniques et environnementales, notamment en matière de traitement des micropolluants. Par ailleurs, sa capacité est dépassée au regard de la population raccordée.

Dans ce contexte, les deux communes ont retenu la solution d'un raccordement au réseau de Nyon, permettant d'acheminer les eaux usées vers la STEP de l'Asse. Cette option s'est imposée comme la plus fiable, la plus durable et la plus cohérente.

Une évolution qui confirme que, face à des enjeux techniques et environnementaux de plus en plus complexes, les solutions les plus pertinentes dépassent désormais largement l'échelle communale.

## Consommation et production d'eau – Comparaison 2024 - 2025



## 5. Routes communales – Éclairage public – Eaux, égouts et STEP – Complexe sportif – Énergies renouvelables

### 5.4 Complexe sportif

Le complexe sportif a connu en 2025 ses dernières étapes de réalisation, avec la finalisation des aménagements et la mise en service progressive des installations.

Après plusieurs années de réflexion, de planification et de travaux, ce beau projet est désormais une réalité pour la Commune. Il offre des infrastructures modernes et adaptées, répondant aux besoins du FC Gingins, mais également des écoles, de l'UAPE et plus largement, de la population.

L'année a principalement été consacrée aux derniers réglages techniques, aux contrôles et à la prise en main des installations, afin d'en assurer un fonctionnement optimal, même si tout n'est pas encore parfait.

Ces installations bénéficient aujourd'hui à un public dépassant largement le cadre communal, que ce soit à travers les activités sportives, scolaires ou parascolaires. Une utilisation qui confirme la pertinence du projet à l'échelle régionale, même si son financement est resté, lui, essentiellement communal.

Afin de favoriser un usage libre et accessible à tous, la Commune a également mis en place un système de prêt de matériel pour le terrain multisports. Ballons, raquettes ou encore matériel de badminton et de tennis peuvent ainsi être empruntés gratuitement auprès du greffe, sur simple demande et dépôt d'une caution. Une manière concrète d'encourager la pratique sportive spontanée et faire vivre pleinement ces installations.





**Municipal responsable:**  
**Anthony HINDER**  
anthony.hinder@gingins.ch  
Conseiller municipal  
079 689 82 00

### ■ 6.1 Finances – Introduction générale

Les comptes 2025 traduisent une année équilibrée, dans un contexte qui ne l'était pas forcément. La Commune boucle l'exercice avec un excédent de revenus, pour la cinquième année consécutive – un résultat qui ne doit rien au hasard, mais beaucoup à une gestion rigoureuse et à des choix assumés.

L'année a été marquée par des décisions importantes: vente d'une parcelle, assainissement du bilan, amortissements supplémentaires dans la perspective du passage à MCH2, et poursuite des investissements, au premier rang desquels le complexe sportif. Des mouvements significatifs, qui ont influencé le résultat sans pour autant fragiliser la situation financière d'ensemble.

La péréquation reste, comme chaque année, le poste le plus pesant – et le moins maîtrisable. La NPIV, entrée en vigueur en 2025, a redistribué les charges sans vraiment les alléger. La vigilance reste de mise.

Les détails chiffrés et les analyses par domaine figurent dans la partie dédiée aux comptes.

#### ■ 6.1.1 Vue d'ensemble des finances communales

En résumé: des recettes fiscales solides, des charges péréquatives élevées, des investissements qui avancent et un bilan en cours d'assainissement. Le tout pour un résultat final légèrement positif – modeste, mais dans le vert.

Pour le reste, les comptes parlent d'eux-mêmes – et ils le font en détail à partir du point 10.

#### ■ 6.1.2 Gestion des liquidités: entre anticipation et adaptation

La gestion des liquidités reste un exercice délicat, largement influencé par des éléments que la Commune ne maîtrise pas directement.

L'année 2024 avait présenté une situation favorable, avec des excédents de trésorerie temporairement placés. Ceux-ci s'expliquent toutefois en grande partie par l'encaissement d'un impôt exceptionnel de CHF 1,7 million, combiné à une charge de péréquation relativement modérée.

L'exercice 2025 a, sans surprise, présenté une configuration différente. En début d'année, la Commune a pu rembourser le dernier million d'une avance à terme fixe. En fin d'exercice, elle a en revanche dû recourir à un emprunt à court terme de CHF 3 millions afin de faire face à ses besoins de trésorerie.

Ce recours s'inscrit dans le cadre du préavis de début de législature, qui autorise de tels emprunts jusqu'à concurrence de CHF 3 millions. Il s'explique principalement par des décalages entre les charges à assumer et l'encaissement des recettes fiscales, dont le calendrier et le niveau restent incertains. La péréquation, par son poids et ses variations, accentue encore ces effets.

Malgré cela, il est important de relever que, depuis le début de la législature, les investissements ont été financés sans recours à l'endettement à long terme, à l'exception du Complexe sportif, qui demeure le seul emprunt structurant de la période.

Le recours ponctuel à l'emprunt à court terme ne traduit donc pas une dégradation de la situation financière, mais relève d'un outil de gestion nécessaire pour assurer la continuité des opérations.

### 6.2 Affaires régionales

#### 6.21 AIAB (Association intercommunale Asse et Boiron)

En 2025, l'AIAB a poursuivi ses activités dans une certaine continuité, rythmée par les séances du Conseil intercommunal et le suivi des infrastructures communes.

L'année a notamment été marquée par la poursuite des travaux de rénovation de la salle de gymnastique de Borex-Crassier ainsi que par différents ajustements techniques liés aux installations existantes.

Mais c'est surtout la piscine intercommunale qui s'est invitée au cœur des débats – au point que certains échanges ont parfois donné le sentiment de nager en eau trouble, avec le risque de se noyer dans des questions aussi techniques que coûteuses. Les réflexions autour du remplacement des filtres de traitement de l'eau ont donné lieu à plusieurs allers-retours, un premier projet ayant été retiré afin de permettre des analyses complémentaires. Une version révisée a finalement été adoptée en fin d'année. Preuve que dans une association intercommunale, les décisions mûrissent parfois lentement – mais elles finissent par aboutir.

Sur le plan financier, le budget 2026 a été adopté dans une logique de stabilité, sans hausse des tarifs malgré un contexte qui aurait pu s'y prêter. Une bonne nouvelle pour les nageurs... et pour les finances communales.

#### 6.22 Région de Nyon



### Région de Nyon

Région de Nyon a poursuivi en 2025 le déploiement de ses politiques régionales dans un cadre toujours plus structuré – et sensiblement plus dense, tant en termes de projets que de mécanismes de financement.

Parmi les faits marquants, la reconduction du DISREN, pilier de la solidarité intercommunale, largement soutenu par les com-

munes membres. La mobilité a, une nouvelle fois, occupé une place de choix: développement de la ligne 815, renouvellement des vélos en libre-service dans un contexte de transition parfois agité. Comme quoi, la mobilité dite «douce» ne l'est pas toujours tant que ça.

Territoire, culture, sport, tourisme, économie: Région de Nyon touche à tout, coordonne beaucoup, et rappelle régulièrement que certains enjeux dépassent largement les frontières communales – qu'on le veuille ou non.

Enfin, Télé-Dôle continue d'alimenter les discussions. Son avenir reste suspendu à de nombreux partenaires et à quelques aléas difficilement maîtrisables. L'optimisme est de mise – avec, il faut bien l'admettre, une bonne dose de patience.

### 6.3 DISREN

En 2025, plusieurs projets soutenus dans le cadre du DISREN ont illustré concrètement le rôle de ce dispositif: requalification de la Route Suisse à Nyon, nouvel arrêt de bus à La Rippe, financement de courses supplémentaires sur la ligne 815. Des projets d'ampleur variable, mais utiles à l'échelle régionale.

La logique du DISREN reste celle de la solidarité entre communes – plus facile à défendre en théorie qu'à équilibrer dans la pratique. Gingins y contribue avec régularité, en espérant que la réciprocité finisse, un jour, par se manifester un peu plus concrètement de son côté.

## 7. Bâtiments communaux – intérêts généraux



**Municipale responsable:**

**Charlotte CONNELL**

charlotte.connell@gingins.ch

Conseillère municipale

079 204 31 35

### 7.1 Bâtiments communaux

#### Gérance

La gestion des logements communaux a poursuivi son cours avec calme et régularité durant l'année écoulée, dans un esprit visant à proposer des loyers accessibles. Cette approche permet notamment à de jeunes habitants de Gingins ou de la région, ainsi qu'à des personnes en transition, de se loger sans se heurter aux exigences parfois élevées du marché locatif.

En mars, un appartement situé à la rue de Derrière, entièrement remis en état, a été attribué à un jeune papa, illustrant concrètement cette volonté de la Municipalité de faciliter l'accès au logement dans des situations où celui-ci peut rapidement devenir un défi. Quelques mois plus tard, en août, un changement de locataire est intervenu dans le studio de la Maison de Commune, désormais occupé par un jeune de la région, en parfaite cohérence avec cette même approche.

Le même mois d'août a toutefois réservé une surprise un peu moins attendue à la rue de Derrière, avec l'apparition de nouveaux locataires... nettement moins conciliants. Deux nids de guêpes ont en effet nécessité une intervention rapide, confirmant qu'après les fourmis dans l'éclairage public, la faune locale semble manifester un intérêt tout particulier pour les infrastructures communales. Une forme d'attractivité dont la Commune se passerait volontiers.

Au-delà de ces épisodes, l'année a été marquée par une exploitation particulièrement sereine des logements communaux. Les demandes des locataires sont restées limitées à quelques interventions ciblées – remplacement d'un lave-vaisselle, ajustement d'une hotte ou encore réglage de fenêtres – et les loyers ont été

acquittés avec une régularité qui mérite d'être relevée... à une exception près.

La gérance des biens communaux est assurée en interne par la Secrétaire municipale et la Boursière, chacune dans son rôle: l'une assurant les relations avec les locataires et le traitement des demandes, l'autre veillant au bon suivi financier. Dans la grande majorité des cas, les interventions sont réalisées par les collaborateurs de la voirie, dont la polyvalence et la réactivité permettent de limiter le recours à des entreprises externes.

#### Salle communale et école

L'année a débuté avec un constat désormais bien ancré chez les habitués de la salle communale: il y fait froid. Joueurs de loto comme conseillers communaux partagent ce diagnostic sans divergence. Il faut dire que le bâtiment, qui a dépassé les 60 ans, n'a pas été conçu selon les standards actuels d'isolation. En attendant mieux (ou une nouvelle salle communale), chacun s'adapte en superposant les couches et en cultivant un certain esprit de solidarité thermique.

La salle communale continue par ailleurs de remplir pleinement son rôle au sein du village, notamment auprès des sociétés locales. Les enfants de l'UAPE y sont accueillis durant la pause de midi ainsi que le jeudi après-midi, et bénéficient à cette occasion du matériel de gymnastique mis à disposition.

S'agissant des équipements, une offre pour une nouvelle sonorisation a été examinée par la Municipalité, avant d'être finalement déclinée en raison de son coût jugé trop élevé.

Les orateurs sont donc invités à poursuivre avec le matériel existant, dont le fonctionnement reste pleinement satisfaisant – à condition, bien entendu, de l'utiliser conformément à sa vocation première. Ce qui implique de maintenir le micro face à la bouche, à une distance raisonnable, et d'éviter de le considérer comme un accessoire d'expression corporelle... Un rappel qui, au fil des séances du Conseil communal, conserve toute son utilité.

Le contrôle des engins de gymnastique avait conduit, dans un premier temps, à interdire l'utilisation des recks, jugés non conformes. À la suite d'échanges avec la société de gymnas-

## ■ ■ ■ ■ 7. Bâtiments communaux – intérêts généraux

tique, et après réévaluation de la situation, la Municipalité est finalement revenue sur cette décision. L'installation est désormais à nouveau fonctionnelle.

Le contrôle du système de production de froid (chambre froides, armoires frigorifiques) a, quant à lui, confirmé le bon fonctionnement des installations – une information rassurante, sans lien aucun avec la fraîcheur ambiante observée en début d'année dans la salle communale...

Du côté de l'école, le contrôle annuel des installations de désenfumage et d'évacuation de la chaleur, effectué en février, a confirmé que l'ensemble des dispositifs est conforme et fonctionne correctement. Réalisé chaque année, et bien avant les événements tragiques survenus à Montana, il rappelle toute l'importance de ces vérifications régulières.

Dans un registre plus concret, la cuisine de la salle des maîtres a été réagencée et rénovée, offrant un cadre plus fonctionnel au personnel enseignant. Par ailleurs, des contrôles OIBT (rapports de sécurité électrique) ont été effectués dans plusieurs classes, permettant de garantir la conformité des installations.

Une première étape du remplacement de l'éclairage a par ailleurs été réalisée avec le passage de certains locaux en LED. La seconde étape sera réalisée en 2026, les anciens tubes néon étant devenus difficiles, voire impossibles à trouver sur le marché.

### ■ Maison de Commune

L'année a été marquée par l'installation d'un système audiovisuel en salle de Municipalité, facilitant les visioconférences, de plus en plus fréquentes, ainsi que la diffusion de documents en séance. Cette évolution permet non seulement un meilleur confort de travail, mais contribue également à une réduction notable de la consommation de papier.

Un élément plus discret, mais nettement ressenti au quotidien, a concerné le remplacement du moteur des stores du greffe, défectueux. Sans stores, et en l'absence de climatisation, les bureaux se transformaient rapidement, en période estivale, en véritable sauna. De quoi mettre à l'épreuve la résistance des collaboratrices autant que leur capacité de concentration.

Il est désormais possible de travailler dans des conditions plus compatibles avec une activité administrative... et légèrement moins proches d'un séjour en milieu tropical.

### ■ Auberge de La Croix-Blanche

Le bâtiment a fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des contrats d'entretien courant, avec plusieurs interventions d'entreprises spécialisées pour les installations techniques, notamment en matière de ventilation, de chauffage et d'ascenseur.

Dans une logique d'optimisation des équipements, une alarme a été installée sur la chambre froide, permettant de signaler toute panne et de limiter les risques de pertes.

Le contrôle périodique des installations électriques (OIBT), requis tous les cinq ans, est quant à lui prévu en 2026.

L'année a toutefois été marquée par une situation particulière liée au système de chauffage par pompe à chaleur. Depuis plusieurs années, une consommation électrique inhabituellement élevée avait été constatée, sans qu'une cause claire ne puisse être identifiée, malgré les vérifications successives menées tant par les tenanciers, le technicien communal et différents intervenants techniques.

Les investigations ont finalement conduit à mettre en évidence un réglage inadapté du système, remontant à sa mise en service en 2021, et entraînant un fonctionnement peu efficace de l'installation. Les ajustements nécessaires ont depuis été effectués et devraient permettre un retour à une consommation plus conforme.

À relever enfin, une reconnaissance particulièrement réjouissante pour l'établissement: en 2025, l'Auberge de La Croix-Blanche a obtenu la note de 14/20 au Gault&Millau et a intégré la sélection officielle du Guide Michelin. Ces distinctions viennent saluer la qualité du travail accompli par les tenanciers et leur équipe, et contribuent au rayonnement de l'établissement, bien au-delà du territoire communal.



### ■ Rue de Derrière 13

L'immeuble abritant appartements et restaurant devait initialement faire l'objet, en 2025, de travaux de rénovation des communs. Ceux-ci ont finalement été reportés et réalisés au début de l'année 2026.

Parallèlement, un appartement a été entièrement rénové et a pu être remis sur le marché. À cette occasion, le loyer a été réévalué afin de mieux correspondre aux conditions actuelles, tout en restant dans une fourchette accessible. Aucune adaptation n'était intervenue depuis près de 17 ans.

L'immeuble est par ailleurs confronté à une problématique plus sensible liée à son système de chauffage. La chaudière à mazout, aujourd'hui en fin de vie, fait l'objet d'une attention particulière et d'un suivi renforcé, notamment durant les périodes de forte sollicitation, afin d'en garantir le bon fonctionnement aussi longtemps que possible.

Un rapport CECB+ a été établi afin d'évaluer les différentes options de remplacement. Les investissements nécessaires s'avèrent toutefois conséquents et les réflexions se poursuivent quant à la solution la plus appropriée.

### ■ Abri PC

S'agissant des abris de protection civile, le fonds communal alimenté par les contributions de remplacement a été restitué au Canton en début d'année. Jusqu'alors géré au niveau communal, ce dispositif fait désormais l'objet d'une centralisation à l'échelle cantonale.

La majorité des travaux d'entretien nécessaires a toutefois été réalisée en amont, permettant d'assurer la bonne fonctionnalité des installations.

Par ailleurs, les locaux anciennement utilisés comme vestiaires par le FC Gingins ont été libérés, à la suite de la mise en service du nouveau complexe sportif.

Le local de musique a, quant à lui, fait l'objet de travaux de rafraîchissement et de réaménagement (peinture, pose d'une moquette ignifugée, installation d'étagères), entièrement fi-

nancés par les utilisateurs. Ces derniers n'ont pas seulement mis la main à la poche, mais aussi un peu (beaucoup !) d'huile de coude, pour transformer l'espace en véritable studio de répétition.

Aujourd'hui, ce sont cinq groupes qui s'y relaient presque sans interruption, en semaine comme le week-end. À défaut d'abriter des sirènes d'alarme, les lieux font désormais vibrer quelques bonnes ondes, nettement plus musicales.

## ■ 7.2 Intérêts généraux

Les manifestations ont, une fois encore, donné le tempo de l'année 2025. Avec ce petit supplément d'âme qui fait qu'à Gingins, non seulement on aligne les dates dans l'agenda mais, en plus, on se crée des souvenirs.

La Municipalité a assuré les incontournables: le 1er août, la sortie des aînés et sa fenêtre de l'Avent. Elle a aussi pris le temps de marquer un moment un peu hors du temps en célébrant trois nonagénaires et une vieille dame encore plus âgée, la motopompe qui a fêté ses 100 ans.

La sortie des aînés a conduit nos participants du côté d'Anancy, entre visite guidée de la vieille ville, repas et découverte des Jardins secrets. Une journée presque parfaite... à un détail près: la météo. Disons que, sur toute la série de belles



## 7. Bâtiments communaux – intérêts généraux

jours de cette fin septembre, c'est précisément la journée pluvieuse que nous avons choisie. Un sens du timing qui force le respect... mais qui, heureusement, n'a pas entamé la bonne humeur du groupe.

En parallèle, la vie locale s'est poursuivie à un rythme soutenu avec les deux traditionnels lotos, un concert-fondue, ainsi que les manifestations sportives telles que le tournoi estival et «Graines de foot », qui rencontrent toujours un vif succès. À cela s'ajoutent les matches du week-end, qui rythment la belle saison presque une semaine sur deux et rassemblent joueurs, familles et supporters autour du terrain. Des rendez-vous réguliers, parfois discrets, mais qui participent pleinement à la vie du village.

Et en novembre, Gingins a participé au championnat du monde de fondue à Tartegnin, dignement représentée par Johnny Bühler et son fils, soutenus par une quarantaine de Ginginois.



Impossible de ne pas parler de l'engagement sans faille de Gingins mon Village, dont le programme, particulièrement fourni, a accompagné les habitants tout au long de l'année: chasse aux œufs, soirée disco, fête de la musique, balade à la découverte de la forêt, Halloween, sans oublier les fenêtres de l'Avent et la Saint-Nicolas pour clôturer l'année en douceur.

La Municipalité se réjouit de pouvoir soutenir et accompagner cette dynamique locale, portée par des sociétés engagées et une belle énergie collective. Derrière chacune de ces manifestations, il y a surtout des bénévoles investis, des comités motivés et de nombreuses personnes qui donnent de leur temps pour que tout cela soit possible. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

Au-delà de la diversité des événements, c'est bien leur rôle qui mérite d'être souligné. Dans un quotidien souvent bien rempli, ces moments offrent des parenthèses précieuses, où l'on prend le temps de se retrouver, de faire connaissance, d'échanger autrement qu'entre deux messages Facebook ou WhatsApp, ou simplement entre deux obligations. Ils contribuent à tisser ce lien essentiel qui fait la force d'un village: un sentiment de convivialité partagée et, parfois, de belles rencontres qui n'auraient sans doute jamais eu lieu autrement.

À Gingins, la vie associative ne se résume pas à des rendez-vous notés dans nos agendas. Elle est le reflet d'un village vivant, engagé, et profondément attaché à cultiver ce qui le rassemble. Et à voir l'énergie déployée par toutes celles et ceux qui y contribuent, il y a fort à parier que cette dynamique n'est pas près de s'essouffler. Et tant mieux, parce qu'à Gingins, on aime bien quand ça vit.



**Municipal responsable:**

**Fabien JOLY**

fabien.joly@gingins.ch

Conseiller municipal

079 471 02 00

### 8.1 Forêts et Pâturages

Les forêts ont, elles aussi, connu une année bien remplie, entre gestion planifiée et petits rappels que la nature fait, au fond, comme elle veut.

Quelques infractions à la législation forestière ont été relevées par le garde forestier. Celles-ci relèvent toutefois de la compétence du Canton, seul habilité à intervenir.

La Municipalité a rencontré à trois reprises le garde forestier et le président du CODIR du Groupement forestier La Dôle afin de suivre les travaux et la situation financière. La collaboration est bonne, même si les comptes rappellent une réalité bien connue: la forêt n'est plus rentable.

Un propriétaire en lisière a sollicité l'évacuation d'un arbre tombé. Aucune intervention n'a été jugée nécessaire, celui-ci ne présentant aucun danger et remplissant pleinement son rôle d'habitat naturel. Car dans la forêt, le «propre en ordre» n'existe pas.

Ce type de situation est aussi l'occasion de rappeler un principe essentiel, souvent mal compris. Le propriétaire forestier n'a pas l'obligation d'entretenir sa forêt comme on le ferait pour un espace aménagé ou sécurisé. La forêt reste un milieu naturel, avec ses équilibres, ses cycles... et ses aléas. En revanche, les propriétaires riverains sont responsables de la protection de leurs biens lorsqu'ils se situent à proximité de la lisière. Cela implique d'anticiper les risques liés à la présence de la forêt et de prendre les mesures nécessaires pour s'en prémunir. Il ne peut en aucun cas être attendu du propriétaire forestier – qu'il soit public ou privé – ni de la collectivité qu'ils interviennent systématiquement pour sécuriser des situations relevant de cette responsabilité.

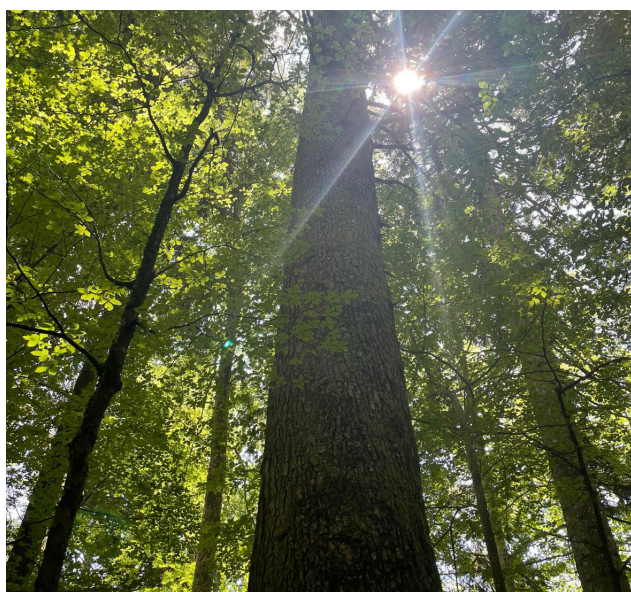
Par ailleurs, toute intervention en forêt, même motivée par un souci d'entretien ou de sécurité, est strictement encadrée et nécessite une autorisation préalable du service forestier.

Sur le plan financier, l'exercice 2025 confirme la tendance: avec environ CHF 223'000 de charges pour CHF 183'000 de revenus, le déficit se maintient. La vente de bois reste une ressource essentielle, mais dépendante du marché, alors que les coûts d'exploitation restent élevés. La fin des subventions cantonales pour les bois de pâturage vient encore fragiliser cet équilibre. Toutefois, les prix sont repartis à la hausse et le budget, prudent, a été largement dépassé.

Enfin, plusieurs demandes d'abattage ont été traitées, reflet d'une pression climatique constante sur les arbres, y compris en zone village. Le bostryche fragilise fortement certains peuplements, tandis que les épisodes de sécheresse mettent à mal les arbres situés en zone bâtie.

La forêt reste un patrimoine précieux, mais surtout un milieu vivant en pleine évolution, qui exige aujourd'hui une approche plus fine, plus attentive... et parfois un peu moins systématique qu'on ne l'imaginerait.

Les pâturages ont fait l'objet d'un entretien régulier, notamment aux Fruitières où les clôtures ont été réparées par le



## ■ ■ ■ ■ 8. Forêts & Pâturages – SDIS – Police

syndicat agricole. Un travail indispensable pour garantir la bonne gestion des surfaces.

Chaque printemps, plusieurs courses de trail traversent les pâturages de la Dôle. Ces manifestations se déroulent sur les chemins balisés et sans difficulté particulière, preuve d'une cohabitation globalement respectueuse.

Il arrive aussi que certaines découvertes sortent du cadre... avec, à l'occasion, quelques cultures de chanvre dissimulées. Une créativité certaine, mais manifestement mal orientée.

Plus sérieusement, la présence du loup dans le Jura vaudois reste une préoccupation importante. Si son retour s'inscrit dans une évolution naturelle, il exerce une pression réelle sur les éleveurs, en particulier dans l'élevage de bovins allaitants.

Enfin, l'année a été marquée par des mesures sanitaires liées à la dermatose nodulaire, avec vaccination du bétail et restrictions de mouvements. En parallèle, les murs en pierre sèche continuent d'être entretenus, avec le soutien du Parc Jura vaudois, contribuant à la préservation du paysage et du patrimoine.

### ■ 8.2 SDIS Nyon-Dôle



En 2025, le SDIS Nyon-Dôle est intervenu à 548 reprises sur le territoire des 18 communes, soit une légère baisse par rapport à 2024. Ces interventions couvrent un large spectre, allant des incendies aux accidents de la circulation, en passant par les inondations, les pollutions ou encore les sauvetages de personnes et d'animaux.

Cette activité soutenue illustre le rôle essentiel du SDIS, présent 24h/24 pour répondre aux situations d'urgence, souvent dans des contextes variés et parfois inattendus. Elle témoigne également de l'engagement constant des sapeurs-pompiers volontaires, dont la réactivité et le professionnalisme constituent un maillon indispensable de la sécurité régionale.

### ■ 8.3 Police

Côté police, l'année 2025 confirme une chose: à Gingins, on aime visiblement rouler... un peu trop vite. Les contrôles mensuels de la gendarmerie, tant à la route de Trélex qu'à celle de Chiblins, affichent des taux d'infraction systématiquement supérieurs à la moyenne cantonale, avec une constance qui force presque l'admiration ! Un argument de plus, s'il en fallait, pour rappeler la pertinence d'une zone 30.

La prévention n'a pas été oubliée. Des informations ciblées ont été diffusées, notamment via le Ginginfo, afin de sensibiliser la population – et en particulier les aînés – aux faux policiers. Car parfois, l'habit ne fait pas le moine.

L'année a également été marquée par un cas de homejacking. Un événement rare mais suffisamment marquant pour inciter la Municipalité à renforcer les mesures de sécurité, avec la mise en place de patrouilles privées motorisées nocturnes sur l'ensemble du territoire. Les premiers retours sont encourageants et devraient se confirmer en 2026. En parallèle, la gendarmerie a été sollicitée pour intensifier sa présence, notamment en véhicules banalisés. Une rencontre en juillet avec le Syndic, la Secrétaire municipale et le sergent Kaesslin a permis d'identifier plusieurs pistes d'action concrètes.

Dans cette dynamique, une soirée d'information a été organisée à la rentrée, animée par l'E-Cop François Nanchen, offrant aux habitants conseils pratiques et bons réflexes pour sécuriser leur logement. À noter que chacun peut également bénéficier d'une analyse de sécurité gratuite de son habitation, avec des recommandations personnalisées, via le site [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch).

Enfin, côté stationnement, le défi reste entier, en particulier lors des manifestations où les places semblent soudainement aussi rares que précieuses. De nouveaux concepts de parking sont progressivement mis en place pour mieux canaliser la situation. Quant à nos préposés aux amendes d'ordre... ils n'ont pas chômé !

## 9. Urbanisme – Construction – Cours d'eau – Parc Jura vaudois



**Municipale responsable:**  
**Léia ELJAMAL FEHR**  
leia.eljamalfehr@gingins.ch  
Conseillère municipale  
076 392 28 04

### ■ 9.1 Urbanisme

Qui dit urbanisme, dit PACom... du moins encore en 2025.

Le dossier a poursuivi son chemin, avec son lot de virages, de détours... et parfois l'impression de tourner légèrement en rond. Plusieurs séances de conciliation ont été organisées en début d'année. Elles ont permis le retrait de certaines oppositions, tandis que d'autres ont été maintenues, preuve que l'exercice ne convainc pas toujours tout le monde – mais peut-on vraiment convaincre tout le monde ?

Quelques propriétaires se sont également manifestés tardivement, découvrant parfois les procédures pourtant menées dans le respect du cadre légal et des délais impartis. Sans surprise, ces démarches n'ont pas abouti.

Dans ce contexte, certaines demandes visant à obtenir l'intégralité des échanges entre les services communaux et cantonaux ont été formulées et refusées. Seuls les documents finalisés et validés sont destinés à être rendus publics; les échanges de travail internes relèvent, eux, du fonctionnement normal de l'administration.

Au mois de juillet, la Municipalité a rencontré la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) afin de tenter de clarifier plusieurs points encore en discussion. Car force est de constater que parfois, Commune et Canton ne sont pas sur la même longueur d'onde. Une étape supplémentaire, donc, dans un dossier particulièrement complexe, évolutif et exigeant, tant sur le plan technique qu'administratif.

Et comme si cela ne suffisait pas, une erreur a été identifiée sur la plateforme cantonale de calcul, avec un impact direct

sur le bilan du projet. Cette situation a nécessité une reprise complète de certains éléments et conduit au dépôt d'un préavis visant à régulariser le dépassement budgétaire, ainsi qu'à solliciter un crédit supplémentaire pour mener le dossier à son terme.

En résumé, un dossier aussi structurant qu'exigeant, qui demande persévérance... et une certaine capacité à s'adapter pour garder le cap, même lorsque les règles du jeu évoluent en cours de route.

### ■ 9.2 Constructions

En matière de construction, l'année 2025 reflète une activité soutenue, mais surtout diversifiée, où se mêlent projets de transformation, améliorations énergétiques et nouvelles réalisations.

Du côté des permis de construire, on observe une tendance nette vers l'assainissement du bâti existant. De nombreux propriétaires ont entrepris de remplacer leur système de chauffage (électrique ou au mazout) par des pompes à chaleur. Une évolution qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique et qui se confirme également à travers plusieurs installations de panneaux photovoltaïques, qui ne nécessitent désormais plus qu'une simple autorisation municipale.

Les projets de transformation et d'agrandissement restent bien présents: extensions, ajustements de volumes, terrasses ou sas d'entrée... autant de façons d'adapter l'existant. Ce qui n'empêche pas quelques projets plus ambitieux, avec des démolitions-reconstructions de chalets. Le parc immobilier évolue.

En parallèle, les aménagements extérieurs gardent la cote: piscines, pergolas, cabanons... et même quelques poules naines, qui ont fait une entrée discrète dans le paysage local.

Enfin, il convient de relever que certains projets n'ont pas abouti, rappelant que le domaine de la construction reste soumis à de multiples contraintes, techniques, réglementaires ou

## 9. Urbanisme – Construction – Cours d'eau – Parc Jura vaudois

parfois simplement liées à l'évolution des projets eux-mêmes. La gestion de ces dossiers repose sur une collaboration étroite avec le Service technique intercommunal à Gland, qui assure l'analyse et le suivi de chaque demande. La Municipalité s'appuie également sur les compétences du technicien communal, Christian Pierrehumbert, dont la connaissance du terrain constitue un atout précieux dans l'examen des projets.

Le traitement administratif est, quant à lui, assuré par la Secrétaire municipale, en appui aux différentes étapes du processus.

Dans un contexte où les dossiers se complexifient et où les exigences évoluent régulièrement, pouvoir compter sur ces compétences n'est pas un luxe, mais une nécessité.

### 9.3 Cours d'eau

#### Et au milieu coule le Bam...

Discret la plupart du temps, presque bucolique même si on ne le voit pas (encore) beaucoup... jusqu'au jour où il décide de se rappeler à notre bon souvenir. Car en cas de fortes pluies, le Bam change de caractère, avec des conséquences bien réelles pour les habitations en aval. Les analyses menées ces dernières années l'ont confirmé, le risque existe, et il doit être pris au sérieux.

Le projet envisage donc avant tout à sécuriser les zones habitées, tout en redonnant au cours d'eau un tracé plus naturel. Une approche qui peut surprendre au premier abord, mais qui répond à une logique simple: laisser plus d'espace à l'eau pour éviter qu'elle ne s'invite là où on ne l'attend pas.

Ce type d'intervention s'inscrit par ailleurs dans un cadre plus large, soutenu par les instances cantonales et fédérales, qui accompagnent activement les projets allant dans ce sens. Un contexte qui permet d'envisager ces coûteux travaux dans des conditions particulièrement favorables grâce au taux élevé des subventions, soit 95%.

Les honoraires liés aux études du Bam (CHF 22'805) font l'objet d'une demande de subvention dont le versement est attendu

en 2026 – ce montant n'est donc que provisoirement à charge de la Commune (470.318.5).

La Municipalité l'admet volontiers: le projet n'a pas suscité un enthousiasme immédiat. Mais à force d'analyses, de chiffres et – disons-le – de réalisme, une évidence s'est imposée. Parfois, anticiper coûte moins cher que de réparer. Et dans le cas du Bam, c'est une certitude.

### 9.4 Parc Jura vaudois

Le parc naturel régional Jura vaudois poursuit son engagement avec un nouveau Plan de gestion 2025-2026, articulé autour de huit projets-cadre dédiés au développement durable. Plus qu'un document de référence, ce programme trace les grandes lignes des actions à venir, qui seront déployées et présentées progressivement ces prochaines années.

À l'heure où ces lignes sont écrites, le rapport annuel 2025 du Parc n'a pas encore été publié. Du côté de Gingins, plusieurs initiatives méritent toutefois d'être relevées: une journée d'entretien du marais ouest du Pontet, le soutien financier pour l'entretien des murs en pierres sèches – toujours précieux – ainsi qu'une étude consacrée à la présence de la coronelle lisse, discrète mais bien là.





Vous ne savez pas ce qu'est une coronelle lisse ? C'est un petit serpent, dont le nom scientifique est *Coronella austriaca*, non venimeux, assez discret, que l'on trouve notamment dans les régions sèches et bien exposées comme le Jura vaudois. C'est une espèce protégée.

En parallèle, un projet de master plan VTT à l'échelle des 13 communes du Parc est en cours d'élaboration, avec l'ambition de concilier pratique sportive et préservation du territoire.

Autant d'actions qui illustrent la diversité des missions du Parc... et qui donnent envie d'en découvrir davantage. Pour les plus curieux, le site [parcjuravaudois.ch](http://parcjuravaudois.ch) regorge d'informations (et parfois de bonnes idées de balade).

## ■ 9.5 Transports publics

En matière de transports publics, l'année 2025 a notamment été marquée par l'évolution de la ligne 815, dans le cadre des réflexions menées à l'échelle régionale.

Sur le papier, l'offre s'étoffe, avec une cadence accrue qui répond à une volonté de renforcer les transports publics. Dans les faits, ces améliorations profitent surtout aux secteurs les plus fréquentés, notamment autour du pôle de Signy.

La Municipalité a accepté de participer au financement des courses supplémentaires pour une durée de deux ans, dans un esprit de solidarité régionale. Elle constate toutefois que cet engagement ne se traduit pas, pour Gingins, par un niveau de desserte équivalent à celui dont bénéficient d'autres communes.

Dans ce contexte, une réflexion plus globale sur l'organisation des lignes apparaît nécessaire. Aujourd'hui, les bus urbains et régionaux se superposent parfois, notamment à Nyon, avec des tracés peu lisibles, des arrêts très rapprochés... et des bus qui se suivent pour desservir les mêmes points. Une situation qui interroge, tant en termes d'efficacité que de cohérence.



L'objectif de la Municipalité reste clair: rapprocher concrètement Gingins du centre de Nyon, et en particulier de la gare. Que cela passe par des liaisons plus directes ou par une connexion avec la gare de Trélex – impliquant un changement supplémentaire – l'enjeu est avant tout de réduire les temps de parcours et de rendre les déplacements plus attractifs.

Dans cette perspective, une distinction plus claire entre les lignes urbaines et les liaisons régionales, ainsi que des trajets plus directs entre Nyon et les villages, permettraient d'améliorer sensiblement l'efficacité du réseau.

Du point de vue de la Commune, une cadence au quart d'heure ne constitue pas une nécessité pour Gingins, où la desserte à la demi-heure répond déjà aux besoins. En revanche, toute amélioration permettant de rapprocher l'accès au rail représenterait un véritable gain pour les habitants – une attente de longue date, qui reste pleinement d'actualité.



## ■ Les **comptes** 2025



## 10. Vue d'ensemble

Avec un excédent de revenus de CHF 62'847.33, l'exercice 2025 marque une cinquième année consécutive dans le vert – une habitude que la commune n'est pas prête d'abandonner, du moins on s'y emploie.

Les rentrées fiscales sont restées solides, légèrement supérieures aux prévisions, ce qui confirme que la fiscalité demeure le pilier central des finances de Gingins. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'en 2024, les comptes avaient profité d'une rentrée exceptionnelle d'environ CHF 1,7 million liée à une donation – un montant qui ne se répète pas, et qui rend la comparaison entre les deux exercices un peu flatteuse pour 2024.

Du côté des charges, c'est la péréquation qui a pesé le plus lourd. Son montant, particulièrement élevé cette année, a fortement impacté les liquidités communales – au point de nécessiter un recours à un emprunt à court terme en fin d'année pour faire face aux échéances. L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, pourtant très attendue, n'a pas fondamentalement changé la donne pour Gingins.

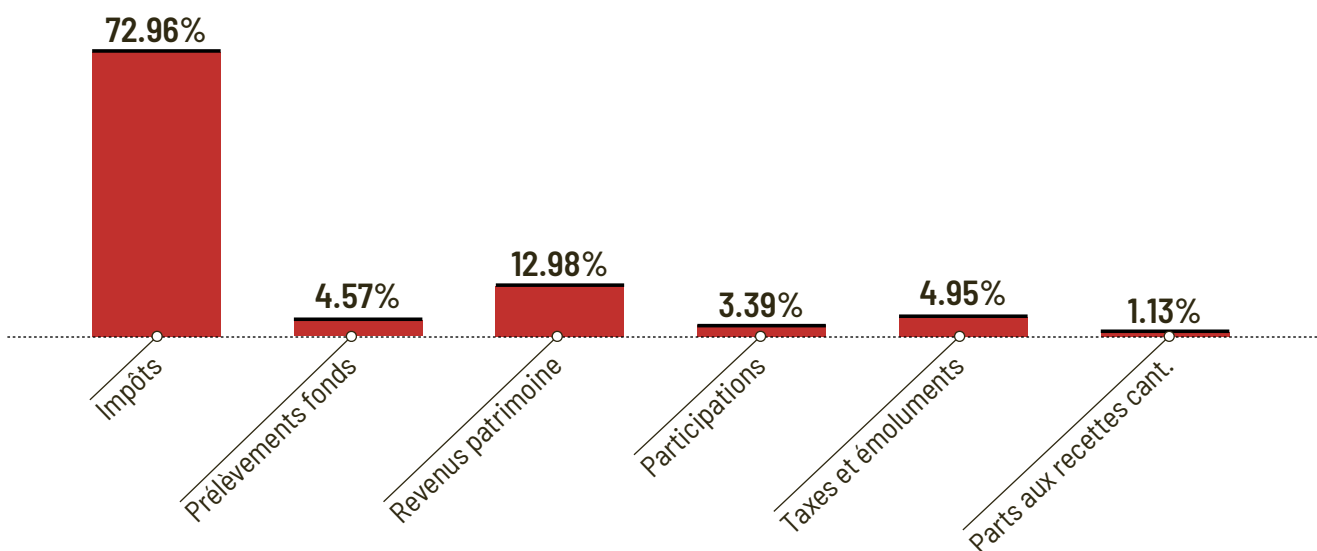
L'année 2025 a également été marquée par plusieurs mouvements significatifs liés au patrimoine et aux bâtiments communaux – amortissements supplémentaires, prélèvements sur fonds de réserve, gains comptables sur immeubles. Ces opérations ont influencé le résultat final de manière notable, sans pour autant refléter la réalité de la trésorerie au jour le jour.

## 11. Revenus communaux

Les revenus de Gingins reposent, sans surprise, principalement sur la fiscalité. En 2025, les recettes fiscales atteignent CHF 10'235'950, en nette progression par rapport au budget (CHF 9'643'200), mais en retrait par rapport à 2024 – exercice qui avait bénéficié d'une rentrée exceptionnelle d'environ CHF 1,7 million liée aux successions et donations.

Dans le détail, les impôts sur le revenu et la fortune constituent le socle des recettes, avec respectivement CHF 5,8 millions et CHF 3,18 millions. S'y ajoutent des recettes plus volatiles – droits de mutation, impôt sur les successions, parts sur gains immobiliers – dont l'évolution dépend directement des transactions et événements survenus dans l'année. Par nature, ces postes peuvent varier fortement d'un exercice à l'autre.

## Structure des revenus par catégorie

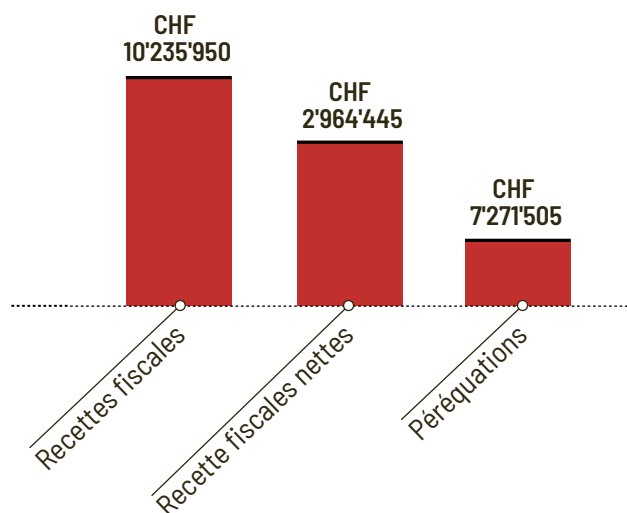


La Commune tire également des revenus de son patrimoine: loyers, droits de superficie, taxes liées aux services industriels – eau, déchets, épuration – ainsi que diverses participations et remboursements. Ces recettes complémentaires sont loin d'être négligeables, mais elles restent secondaires face au poids dominant de la fiscalité.

Et c'est précisément là que réside la fragilité du système. Une forte base fiscale est une chance, mais elle crée aussi une dépendance. Il suffit qu'un contribuable important quitte la commune pour que l'équilibre financier se retrouve rapidement sous tension. À cela s'ajoute le poids croissant de la péréquation, qui capte une part significative des bonnes années fiscales – ce qui signifie que les années fastes ne profitent pas pleinement à Gingins, tandis que les années creuses, elles, se ressentent pleinement.

Pour faire encore plus simple, sur chaque franc fiscal encaissé, Gingins n'en conserve que 29 centimes. Les 71% restants sont absorbés par les mécanismes de la péréquation.

### Poids des péréquations sur les recettes fiscales – 71.05%



#### Le saviez-vous?

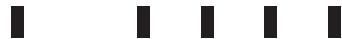
En 2025, les recettes fiscales de Gingins ont diminué de CHF 2'104'050 par rapport à 2024. Pourtant, l'impact réel sur le budget communal n'est que de CHF 294'050.

#### Pourquoi un tel écart?

En 2024, les péréquations ont absorbé près de 74% de nos recettes fiscales contre 71% en 2025.

#### Ce mécanisme agit ainsi:

- Les bonnes années, la Commune reverse l'essentiel de son surplus.
- Les mauvaises années, elle est «protégée», le pourcentage baisse.



## 12. Charges communales

La structure des charges communales parle d'elle-même. Sur un total de CHF 13,69 millions, les charges péréquatives atteignent CHF 7,27 millions. À elles seules, elles dépassent largement la moitié des dépenses. Autrement dit, une grande partie du budget est absorbée par des coûts sur lesquels la Commune n'a, concrètement, aucune marge de manœuvre.

Les charges intercommunales représentent CHF 1,61 million. Elles reflètent l'engagement de Gingins dans un système de prestations partagées – transports publics, réseau scolaire (AEE), infrastructures (AIAB), SDIS, ORPC, pour ne citer qu'eux. Toujours en toile de fond, une logique de solidarité régionale. Compréhensible... mais qui ne laisse, là encore, que peu de place à la manœuvre.

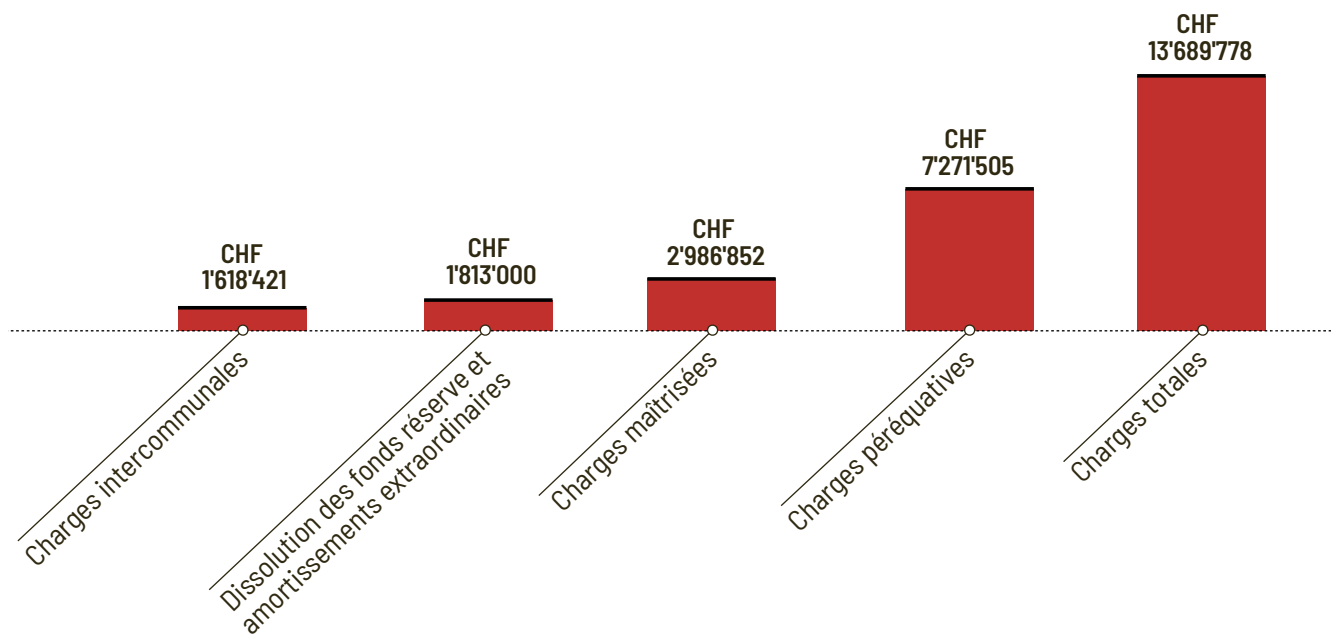
Du côté des charges maîtrisées, le montant s'élève à CHF 2,98 millions. C'est là que se concentrent les dépenses sur lesquelles la Commune peut réellement agir: administration, en-

tretien, prestations à la population. Agir, oui – mais dans un cadre défini, entre charges de personnel, entretien courant et exigences techniques.

À cela s'ajoutent environ CHF 1,81 million liés à des écritures spécifiques: amortissements extraordinaires, prélèvements sur fonds de réserve, préfinancement du patrimoine communal. Des opérations assumées, non récurrentes, qui viennent influencer le résultat de l'exercice sans pour autant peser sur le fonctionnement quotidien.

Au final, une fois les charges imposées assumées et les dépenses incompressibles couvertes, la marge de manœuvre réelle de la Commune reste limitée. Les décisions se prennent bien à l'échelle locale – mais sur une part des dépenses qui, en réalité, ne représente qu'une fraction du budget total.

## Répartition des charges 2025



## 13. Fonctionnement

Le fonctionnement communal tient la route en 2025 – et pas seulement parce qu'on entretient les chemins. Derrière les chiffres, on retrouve un équilibre assez classique: certains domaines apportent des ressources, d'autres en consomment... et c'est précisément ce jeu d'équilibre qui permet à la Commune de fonctionner. Rien de très spectaculaire, mais une mécanique qui tourne.

Le domaine des Finances reste le point central, celui qui fait tenir l'édifice. C'est là que se concentrent les recettes fiscales, mais aussi une bonne partie des charges liées aux mécanismes de redistribution. Un domaine clé, donc, qui ne fait pas que «rapporter» – il redistribue, il «péréquationne», il administre. Bref, il travaille.

Du côté des prestations, plusieurs domaines affichent, sans surprise, plus de charges que de revenus. Les Travaux, par exemple, ou encore l'Instruction publique, regroupent des activités essentielles – entretien, infrastructures, formation – qui coûtent, et c'est normal. Ces domaines ne doivent pas être rentables, ils doivent être efficaces. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

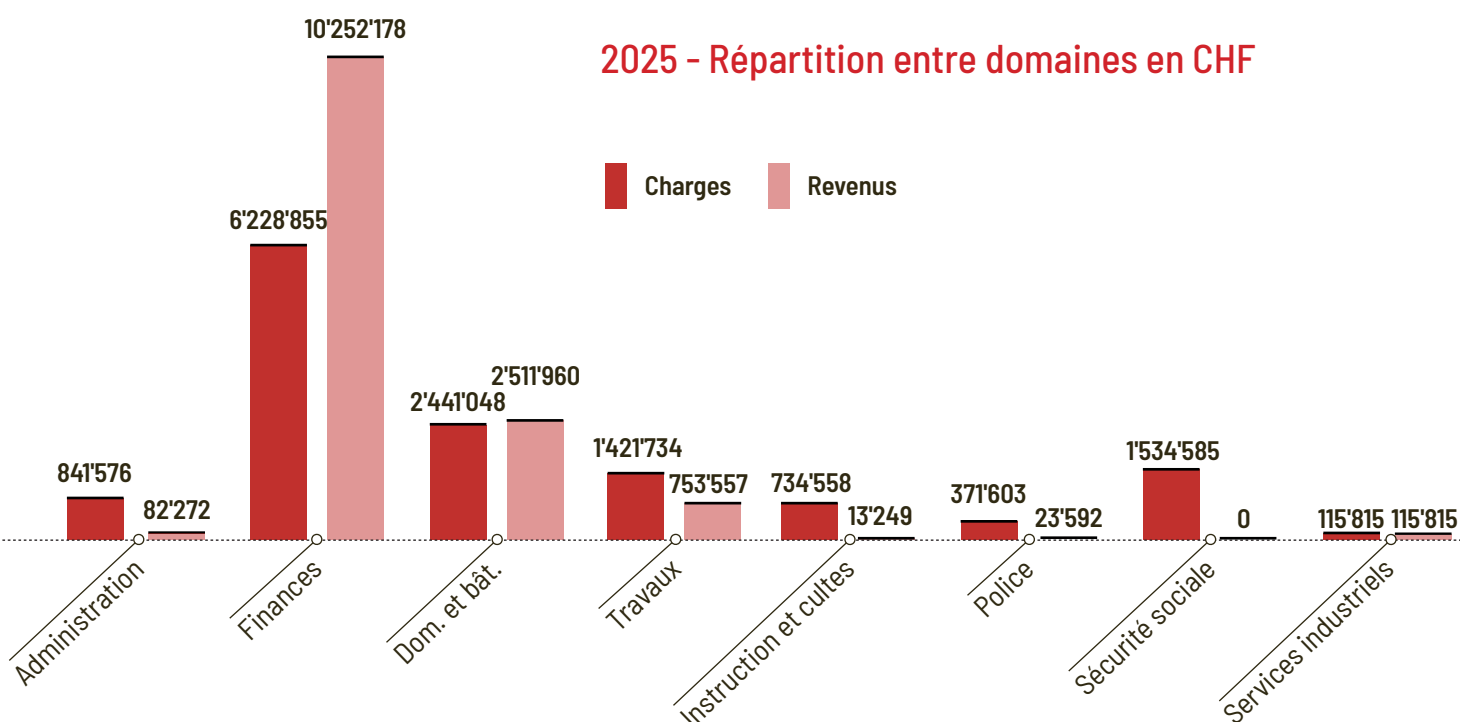
À l'inverse, le patrimoine communal – Domaines et bâtiments – joue un rôle plus contributif. Les revenus issus des bâtiments, des locations et de certaines exploitations viennent soutenir l'équilibre général. Sans faire de miracle, ils apportent une respiration bienvenue: on loue, on encaisse, on rééquilibre.

La Sécurité sociale reste, comme chaque année, un domaine fortement chargé, sans recette à l'horizon. C'est là que la solidarité s'exprime le plus directement – sans retour financier, mais avec un impact bien réel pour la collectivité. Pas de rendement, mais beaucoup de sens.

Même logique pour la Police et l'Administration: peu de revenus, mais des missions indispensables. Leur utilité ne se mesure pas en francs encaissés, mais en services rendus au quotidien. Côté amendes d'ordre, le produit reste modeste... signe que les habitants se tiennent bien – ou que le zèle verbalisateur reste, lui aussi, d'une sagesse exemplaire.

Enfin, les Services industriels poursuivent sur une ligne d'équilibre: les charges sont couvertes par les taxes et émoluments, avec, au besoin, un petit coup de pouce des fonds affectés pour lisser les variations. Une gestion sobre, qui ne fait pas de bruit – tout comme l'eau du robinet quand le réseau fonctionne bien.

### 2025 - Répartition entre domaines en CHF



## ■ 14. Amortissements et provisions

La Municipalité a poursuivi le travail engagé en vue du passage à la norme comptable MCH2. Le cap fixé l'année précédente est resté le même: faire du tri, remettre de l'ordre et éviter de repousser à demain ce qui peut être clarifié aujourd'hui. Autant faire le ménage avant de changer de système.

L'idée n'est pas de « charger » les comptes pour le plaisir, mais de solder progressivement ce qui doit l'être encore sous MCH1, afin d'aborder le nouveau modèle sur des bases aussi propres que possible. Concrètement, cela s'est traduit par plusieurs amortissements supplémentaires ciblés: la Salle communale (CHF 248'741), les bâtiments divers dont la parcelle N° 92 (CHF 798'000 y. c frais de notaire), le réseau routier (CHF 191'613) et les cours d'eau (CHF 161'300). À ces montants s'ajoutent les amortissements ordinaires du patrimoine administratif et des infrastructures, pour un total d'amortissements qui pèse, certes, sur l'exercice — mais qui allège d'autant les exercices futurs.

L'achat de la parcelle N° 92 mérite une mention particulière: elle a augmenté le patrimoine communal de CHF 760'000 (hors frais de notaire), intégralement compensé par un amortissement direct du même bien. Une opération blanche sur le résultat, mais qui contribue à assainir le bilan.

Du côté des fonds de réserve, plusieurs ont été mobilisés après parfois de longues années de sommeil. Le cas le plus significatif est celui de l'Abri PC: le fonds constitué au fil des années, d'un montant de CHF 333'441, a été intégralement rétrocédé au Canton, conformément aux règles applicables à ce type d'infrastructure. Une page se tourne — et une ligne de bilan aussi. Le fonds des routes (CHF 191'613) a quant à lui été mobilisé pour couvrir des amortissements supplémentaires sur le réseau (réaménagement de la rue de Derrière). Par ailleurs, des fonds dépourvus de liquidités réelles et devenus sans objet ont été dissous: inutile de conserver des lignes qui donnent une fausse impression de richesse sans contrepartie financière concrète. Un fonds qui dort trop longtemps finit surtout par susciter des questions.

En parallèle, des opérations de préfinancement ont été réalisées pour accompagner des projets concrets — notamment

en lien avec le réseau d'égouts et les eaux —, permettant d'anticiper sans attendre tout en structurant progressivement les comptes selon les principes de MCH2.

Au final, ce travail peut sembler technique, mais il ne l'est qu'en apparence. Derrière ces écritures, il y a une volonté simple: rendre les comptes plus clairs, plus cohérents, et un peu moins chargés d'histoires anciennes dont on ne sait plus très bien pourquoi elles sont là.

## ■ 15. Péréquations

2025 marque l'entrée en vigueur de la NPIV — la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise, présentée l'an dernier comme plus équitable, plus lisible et mieux adaptée aux réalités communales. Le verdict après un premier exercice? Mitigé, comme souvent avec les réformes, et on constate finalement peu de différences au moment de régler la facture...

La bonne nouvelle d'abord: la cohésion sociale chute de façon spectaculaire, passant de CHF 5'598'639 en 2024 à CHF 1'215'092 en 2025. Une baisse qui fait presque oublier les années précédentes.

La moins bonne: la péréquation directe bondit dans le même mouvement, de CHF 3'172'754 à CHF 5'870'593, soit un dépassement du budget de près de CHF 690'000. Ce que la NPIV enlève d'un côté, elle le reprend volontiers de l'autre. La mécanique a changé, mais la facture reste lourde.

Quant à la participation à la réforme policière, elle s'établit à CHF 185'820, en légère baisse par rapport à 2024 et conforme au budget. Une stabilité appréciable dans ce tableau contrasté.

Au total, Gingins aura contribué à hauteur d'environ CHF 7'270'000 aux mécanismes de solidarité cantonale en 2025 — soit moins qu'en 2024, ce qui est une bonne nouvelle. Mais le niveau reste considérable, et la Municipalité continuera à suivre l'évolution de ces mécanismes avec la vigilance qui s'impose pour une commune dont les finances sont saines, mais pas inépuisables.

## 16. Investissements 2025

En 2025, la Commune a poursuivi la réalisation de plusieurs projets d'investissement, pour un montant total d'environ CHF 3'111'000. Ces investissements reflètent la volonté de la Municipalité de maintenir et d'améliorer les infrastructures communales, tout en veillant à une gestion financière responsable.

Le projet majeur de l'exercice reste le réaménagement du complexe sportif (Préavis N° 55/2020), dans lequel ont été investis CHF 1,9 million. Deux subventions importantes sont toutefois attendues. Le Fonds du sport vaudois versera CHF 615'000 prochainement. S'agissant de la participation cantonale, la Municipalité a activement relancé le dossier auprès de l'administration vaudoise: la présidente du Conseil d'État, Mme Christelle Luisier Brodard, a confirmé que le projet entre bien dans le cadre des deux crédits-cadres de CHF 150 millions adoptés par le Grand Conseil en juin 2025, qui prévoient une subvention de base de 20% pour les infrastructures sportives d'importance régionale. Les démarches administratives suivent leur cours – avec la célérité habituelle de l'administration cantonale. Une fois ces montants encaissés, la charge nette à assumer par la Commune sera sensiblement réduite.

Le second investissement d'importance est l'acquisition de la parcelle N° 92, pour un montant de CHF 760'000.

Les autres projets, bien que plus modestes en volume, témoignent d'interventions ciblées et cohérentes avec les priorités communales: entretien du patrimoine bâti, planification territoriale et amélioration des infrastructures techniques et publiques.

## 17. Évolution de la dette

La dette communale suit en 2025 une trajectoire en deux temps – et le tableau ci-après en dit plus que de longs discours. De côté des emprunts à long terme, la tendance reste celle d'un désendettement progressif et maîtrisé. Les annuités sont remboursées régulièrement, les taux contractés ces dernières années restent favorables, et rien ne vient perturber ce rythme de croisière.

Pour la dette à court terme, l'histoire est un peu plus animée. En début d'année, la Commune a pu rembourser le million emprunté l'année précédente – une bonne nouvelle. Mais en fin d'exercice, deux facteurs ont conduit à réemprunter CHF 3 millions: d'une part, les besoins de trésorerie liés aux investissements en cours, qui ont demandé beaucoup de liquidités; d'autre part, le décompte final de la péréquation 2024, qui a littéralement explosé en raison de la rentrée fiscale exceptionnelle liée aux donations.

Ce que la Commune avait encaissé d'un côté, elle a dû en grande partie le reverser de l'autre.

Un pas en avant, deux pas de côté: la dynamique reste saine, mais le solde net de la dette à court terme accuse une hausse de CHF 2 millions par rapport à 2024.

La Municipalité reste attentive à l'évolution des taux et à l'optimisation du portefeuille d'emprunts, dans un contexte où les investissements à venir continueront de peser sur les besoins de financement des prochains exercices.

Poste	2024	2025	Évolution
Dette à long terme	CHF 9'048'950	CHF 8'414'740	- CHF 634'210
Dette à court terme	CHF 1'000'000	CHF 3'000'000	+ CHF 2'000'000
<b>Dette totale</b>	<b>CHF 10'048'950</b>	<b>CHF 11'414'740</b>	<b>+ CHF 1'392'790</b>
Population	1'265 hab.	1'254 hab.	-11
<b>Dette par habitant</b>	<b>CHF 7'951</b>	<b>CHF 9'103</b>	<b>+ CHF 1'152</b>



En 2025, la dette par habitant atteint CHF 9'103, contre CHF 7'951 l'année précédente – soit une hausse de CHF 1'152 par tête. Cette progression résulte d'une double mécanique: la dette totale a augmenté, et la population a légèrement diminué de 11 habitants, ce qui répartit la charge sur moins de contribuables. Autant dire que rester à Gingins a un prix – mais celui d'une commune qui investit dans son avenir.

## ■ 18. Capacité financière et perspectives

L'analyse des comptes 2025 confirme une situation financière saine, sans être exempte de tensions. La Commune boucle l'exercice avec un excédent de revenus de CHF 62'847 – modeste, certes, mais positif. Dans un contexte marqué par des amortissements extraordinaires importants et une péréquation toujours conséquente, maintenir l'équilibre n'avait rien d'acquis.

La marge d'autofinancement atteint CHF 1'322'545, soit 9,66% des revenus de fonctionnement. Cette capacité à dégager des fonds propres reste un indicateur encourageant pour financer les investissements sans recourir exclusivement à l'emprunt.

Sur le front des recettes exceptionnelles, la vente de la parcelle N° 438 a généré un gain comptable de CHF 756'800, intégralement utilisé pour amortir l'achat de la parcelle N° 92. Une opération pratiquement neutre sur le résultat, mais utile pour assainir le bilan.

À cela s'ajoutent des revenus récurrents et stables – loyers et Droits de superficie – qui constituent des ressources nettes, ni imposables ni soumises à la péréquation, et qui contribuent à sécuriser la marge de manœuvre financière de la Commune sur le long terme.

La Municipalité aborde le passage à MCH2 avec des comptes assainis, une dette maîtrisée et une capacité d'autofinancement réelle. Le chemin est balisé – même si certains tronçons s'annoncent escarpés.

## ■ 19. Conclusion

Pour la cinquième année consécutive, les comptes terminent dans le vert. Un excédent de CHF 62'847 – modeste, certes, mais qui prend tout son sens quand on mesure les contraintes de l'exercice: une péréquation toujours pesante qui absorbe à elle seule plus de la moitié du budget, un recours à l'emprunt à court terme rendu nécessaire par les échéances de fin d'année, et des amortissements extraordinaires assumés dans le cadre de la transition vers MCH2. Dans ce contexte, terminer l'année à l'équilibre, c'est déjà une forme de performance.

Mais réduire 2025 à ses seuls chiffres serait lui faire un mauvais procès.

C'est l'année où le complexe sportif a trouvé sa forme définitive – des installations modernes, ouvertes, qui profitent désormais bien au-delà du territoire communal, même si leur financement est resté, lui, essentiellement local. C'est l'année où la Commune a pris une décision stratégique majeure en vendant la parcelle N° 199 pour permettre la réalisation d'un EMS de 80 lits – une réponse concrète au vieillissement de la population, et une opération qui dégagera des ressources pour les investissements à venir. C'est aussi l'année où la parcelle N° 92 a été acquise discrètement, au cœur du village, pour anticiper les besoins futurs sans attendre que l'opportunité disparaisse.

C'est l'année où Gingins a décidé de mettre fin à sa vieille STEP et de raccorder ses eaux usées à Nyon – un choix technique, certes, mais aussi une forme de lucidité: certains enjeux dépassent désormais l'échelle communale, et il vaut mieux l'admettre tôt que de rafistoler trop tard.

C'est l'année où la Commune a finalisé son plan de continuité et ses procédures de gestion de crise – ce genre de document qu'on espère ne jamais devoir utiliser, mais qu'on est bien content d'avoir le jour où les circonstances se compliquent. C'est encore l'année où l'Auberge de La Croix-Blanche a décroché un 14/20 au Gault&Millau et intégré la sélection du Guide Michelin – une reconnaissance qui dit quelque chose du village, aussi.

Sur le plan financier, les recettes fiscales ont tenu le cap – légèrement au-dessus du budget, même sans la rentrée exceptionnelle sur la donation qui avait flatté l'exercice 2024. C'est une bonne nouvelle, mais elle ne doit pas masquer la fragilité structurelle du système: sur chaque franc fiscal encaissé, Gingins n'en conserve que 29 centimes. Les 71 restants partent vers les mécanismes de péréquation. L'entrée en vigueur de la NPIV, présentée comme une réforme structurante devant enfin rééquilibrer la péréquation vaudoise, n'a finalement pas bouleversé grand-chose. La montagne a accouché d'une souris.

Le travail d'assainissement comptable mené en parallèle – dissolution de fonds dormants, rétrocession de l'Abri PC au Canton, amortissements supplémentaires sur plusieurs postes – ne se voit pas dans le résultat final, mais il prépare concrètement le terrain pour le passage à MCH2. C'est le genre de travail silencieux qui évite les mauvaises surprises plus tard.

Gingins aborde donc les prochains exercices avec des comptes assainis, une dette maîtrisée, une capacité d'autofinancement réelle – et un village qui, à bien des égards, ne s'est pas contenté de gérer l'existant. La marge de manœuvre reste étroite: c'est la réalité d'une commune dont les charges imposées laissent peu de place à la liberté budgétaire. Mais derrière les contraintes, il y a eu des décisions. Derrière les chiffres, il y a eu des projets. Et derrière les projets, il y a un village qui avance – avec ses fourmis dans les boîtiers électriques, ses guêpes dans les couloirs, et une énergie collective qui, elle, ne figure dans aucun bilan.

## 20. Explications et précisions par rubrique

La majorité des explications figurent sous forme de commentaires directement dans les comptes. Les rubriques nécessitant des précisions complémentaires sont détaillées ci-après.

### Administration générale

#### 111.301.1 – Traitement personnel (occasionnel)

Ce dépassement s'explique par les heures administratives de Mme Maret (préparation de réceptions) ainsi que par le remplacement de la Secrétaire municipale, qui a pris ses vacances en deux blocs, rendant un remplacement indispensable dont les charges sont visibles dans les comptes.

#### 190.315.12 – Logiciels métiers

Le site internet et le guichet virtuel, jusqu'ici comptabilisés sous «Maintenance informatique », sont désormais inclus dans cette rubrique. S'y ajoutent les adaptations imposées par la LPD en matière de protection des données, ainsi que la multiplication des portails cantonaux et fédéraux – chacun avec ses propres exigences techniques, ses mises à jour et ses interfaces à synchroniser. L'informatique coûte toujours plus cher: c'est une certitude qui, elle, ne nécessite aucune mise à jour.



## Domaines et bâtiments

### 320 – Forêts

Au premier coup d'œil, le compte Forêts affiche un déficit modeste de CHF 8'600. Ce résultat est toutefois trompeur car les revenus comprennent un montant exceptionnel de CHF 31'508 remboursé à la suite de la dissolution du Triage de La Dôle. En faisant abstraction de cet apport ponctuel, c'est un déficit réel d'un peu plus de CHF 40'000 qu'il faut considérer dans ce compte.

### 321.314.2 – Entretien réseau routier

La Commune de Gingins et l'ensemble des propriétaires riverains ont procédé à la réfection de la route d'alpage de Cuvaloup, pour un coût total de CHF 147'067.70. La participation de chacun est fixée par une convention établissant une clé de répartition; celle de Gingins s'élève à 28%, soit CHF 9'388.80.

La Commune a avancé l'intégralité des fonds. Les participations des autres propriétaires ainsi que les subventions déjà perçues sont comptabilisées aux rubriques 321.451.6 et 321.452.8. La subvention fédérale, elle, n'a pas encore rejoint la fête – son versement est attendu en 2026.

### 353.314.1- Bâtiments divers

Une tempête a précipité plusieurs arbres sur le toit du hangar à bois situé près de la Gingine. L'occasion a été saisie pour procéder à la réfection complète de la toiture. La majeure partie des coûts a été prise en charge par l'ECA, dont la participation figure à la rubrique 353.436.0

### 358.351.1 – Participation charges cantonales

Conformément aux nouvelles dispositions cantonales entrées en vigueur début 2025, les contributions de remplacement encore détenues par les communes devaient être rétrocédées au canton. Le fonds communal constitué au fil des années, d'un montant de CHF 333'441, a donc été intégralement reversé. Le financement des travaux d'entretien nécessaires dans les abris de protection civile incombe désormais au canton. C'est ce que reflète la rubrique 358.436.3: une facture relative à des travaux de ventilation de l'abri, reçue tardivement après la rétrocession du fonds, a été intégralement remboursée par le canton.

**Comptes par ordre administratif****21. Les comptes de fonctionnement et bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>841'576.54</b>	<b>82'272.12</b>	<b>1'016'131.06</b>	<b>24'200.00</b>	<b>1'125'025.97</b>	<b>118'332.47</b>
<b>10</b>	<b>Autorités</b>	<b>155'156.90</b>		<b>159'700.00</b>		<b>136'653.80</b>	
<b>100</b>	<b>Conseil communal</b>	<b>21'150.00</b>		<b>25'000.00</b>		<b>12'690.00</b>	
100.300.3	Jetons de présence et commissions	21'150.00		25'000.00		12'690.00	
<b>101</b>	<b>Municipalité</b>	<b>134'006.90</b>		<b>134'700.00</b>		<b>123'963.80</b>	
101.300.1	Traitements municipalité	101'000.00		101'000.00		101'000.00	
101.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	6'244.85		6'600.00		6'617.55	
101.305.0	Assurances accidents et maladie	697.05		700.00		703.45	
101.306.9	Frais divers	1'179.50		1'300.00		1'332.45	
101.309.9	Charges diverses	186.00		100.00		99.30	
101.317.1	Réceptions	24'699.50		25'000.00		14'211.05	
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>159'483.05</b>	<b>167.75</b>	<b>153'737.00</b>		<b>150'994.25</b>	
<b>110</b>	<b>Secrétariat</b>	<b>134'910.15</b>		<b>138'399.00</b>		<b>130'799.70</b>	
110.301.1	Traitement personnel	103'090.00		104'983.00		101'285.00	
110.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	9'525.75		9'900.00		9'593.25	
110.304.0	Caisse de pension	17'129.40		18'220.00		16'818.00	
110.305.0	Assurances accidents et maladie	977.55		996.00		967.40	
110.306.9	Frais divers	600.00		600.00		600.00	
110.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	3'154.45		3'200.00		1'046.55	
110.309.1	Frais de formation professionnelle	433.00		500.00		489.50	
<b>111</b>	<b>Administration générale</b>	<b>24'572.90</b>	<b>167.75</b>	<b>15'338.00</b>		<b>20'194.55</b>	
111.300.1	Traitement personnel (conseil)	1'050.00					
111.301.1	Traitement personnel (occasionnel)	20'788.05		10'000.00		13'934.40	
	- voir rapport						
111.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	1'455.55		943.00		1'052.10	
111.304.0	Caisse de pension					64.70	
111.305.0	Assurances accidents et maladie	219.15		95.00		124.65	
111.306.9	Frais divers	56.75		1'000.00		1'437.20	
111.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	619.20		300.00		121.75	
111.309.1	Frais de formation professionnelle	384.20		3'000.00		3'459.75	
111.436.0	Remboursements de tiers		167.75				
	- Indemnités Suva						
<b>12</b>	<b>Service de l'économat</b>	<b>5'219.28</b>		<b>7'500.00</b>		<b>7'748.97</b>	
120.310.1	Imprimés et fournitures bureau	4'759.08		5'000.00		5'792.92	
120.310.2	Journaux, documentation	460.20		1'000.00		1'284.10	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>12</b>	<b>Service de l'économat</b>	<b>5'219.28</b>		<b>7'500.00</b>		<b>7'748.97</b>	
120.311.1	Achats mobilier & machines de bureau			1'000.00		671.95	
120.315.1	Entretien mobilier & machine			500.00			
<b>14</b>	<b>Service des intérêts généraux</b>	<b>180'602.86</b>	<b>68'412.87</b>	<b>347'028.06</b>	<b>9'400.00</b>	<b>506'981.10</b>	<b>81'476.32</b>
140.310.2	Publications diverses	16'430.10		33'000.00		7'788.95	
140.311.4	Achat matériel			100.00		47.70	
140.317.1	Manifestations	18'418.53		30'000.00		20'159.70	
140.318.1	Ports et frais CCP	5'841.46		5'000.00		6'043.95	
140.318.2	Téléphones	4'472.00		4'300.00		4'303.10	
140.318.5	Honoraires et frais d'expertises	15'591.18		22'000.00		21'964.70	
140.318.6	Primes assurance RC Dirigents	2'142.00		2'200.00		2'142.00	
140.318.61	Primes assurance Entreprise	3'476.80		3'400.00		3'470.10	
140.318.7	Emoluments	21.20		100.00			
140.318.9	Frais divers	296.92		300.00		280.35	
140.319.3	Cotisations institutions	6'073.75		6'400.00		6'246.50	
140.331	Amortissement Fonds régional mobilité collective	11'430.00				18'430.00	
	- <i>Nouveau Préavis 29/2023</i>						
140.332.0	Amortissement programme régional TP			49'184.36		63'393.86	
	- <i>Ancien Préavis 65/2010</i>						
140.332.9	Amortissement extraordinaire					198'972.45	
140.351.7	Achat billets CFF	8'519.60		5'700.00		5'970.70	
140.352.1	AJAB - autorités et finances	12'973.15		13'593.70		11'866.20	
140.352.6	Région de Nyon	31'325.00		31'750.00		31'550.00	
140.352.61	DISREN	37'026.40		140'000.00		36'866.05	
140.365.9	Subventions (Energies renouvelables)					27'803.80	
140.380.91	Attribution fonds de réserve - DISREN	6'564.77				39'680.99	
140.431.0	Emoluments divers				100.00		
140.431.3	Emoluments administratifs		1'400.00		1'300.00		3'300.00
140.435.0	Ventes et prestations de service (verres, drapeau, vin)		27'16.00		2'000.00		3'035.25
140.435.5	Vente billets CFF		8'347.00		6'000.00		6'271.00
140.436.2	Remboursements frais/dommages		8'290.00				240.00
140.480	Prélèvement fonds de réserve						3'960.20
140.480.9	Prélèvement fonds de réserve - Subventions (Energies renouvel.)		10'633.45				27'803.80
140.480.91	Prélèvement fonds de réserve - DISREN		37'026.42				36'866.07
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>19'151.50</b>		<b>16'000.00</b>		<b>20'839.00</b>	<b>3'180.00</b>
150.351.1	Contribution écoles de musique (LEM)	11'903.50		12'000.00		11'989.00	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>19'151.50</b>	<b>13'691.50</b>	<b>16'000.00</b>	<b>14'800.00</b>	<b>20'839.00</b>	<b>3'180.00</b>
150.365.2	Subside, aide musicale (Règlement)			1'000.00			
150.365.3	Dons : culture et loisirs	7'248.00		3'000.00		8'850.00	
	- <i>Achat tente GMV + NRTV pas au budget</i>						
150.469.0	Prélèvement fonds spéciaux						3'180.00
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>	<b>10'456.15</b>	<b>13'691.50</b>	<b>12'600.00</b>	<b>14'800.00</b>	<b>6'785.70</b>	<b>7'983.20</b>
160.352.3	Nyon Région	10'456.15		12'600.00		6'785.70	
160.406.6	Taxe de séjour		13'691.50		14'800.00		7'983.20
<b>17</b>	<b>Sports</b>	<b>182'782.85</b>		<b>198'969.00</b>		<b>167'322.05</b>	<b>25'692.95</b>
170.301.1	Traitement personnel	10'777.00		10'981.00		10'857.25	
170.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	1'006.65		1'036.00		1'019.70	
170.304.0	Caisse de pension	1'687.20		1'796.00		1'705.35	
170.305.0	Assurances accidents et maladie	229.60		295.00		246.05	
170.306.9	Frais divers	84.00		100.00		86.25	
170.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	334.05		336.00		110.95	
170.311.4	Achat matériel	22'228.20		41'000.00			
170.312.3	Electricité terrains de sport	7'357.05		2'490.00		2'042.85	
170.314.5	Entretien terrains de sport	21'120.90		15'000.00		23'805.40	
170.315.5	Entretien engins & matériel			2'500.00		516.85	
170.352.3	AIAB - salles de gym et piscine	116'758.20		121'435.00		126'831.40	
170.365.3	Subventions, mérites sportifs	1'200.00		2'000.00		100.00	
170.480	Prélèvement fonds de réserve						25'692.95
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>68'223.25</b>		<b>65'097.00</b>		<b>65'096.95</b>	
180.351.7	Particip. communes compagnies transport	68'223.25		65'097.00		65'096.95	
<b>19</b>	<b>Service d'informatique</b>	<b>60'500.70</b>		<b>55'500.00</b>		<b>62'604.15</b>	
190.309.1	Cours formation informatique			1'000.00			
190.311.1	Achats divers informatique	7'548.80		6'000.00		15'584.30	
190.315.1	Maintenance informatique	9'488.45		13'000.00		12'632.00	
190.315.11	Hébergement informatique	8'698.95		8'000.00		7'018.10	
190.315.12	Logiciels métiers	29'277.60		15'500.00		18'180.20	
	- <i>voir rapport</i>						
190.316.3	Location - photocopies	5'486.90		12'000.00		9'189.55	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>6'228'855.42</b>	<b>10'252'178.05</b>	<b>5'472'667.00</b>	<b>9'656'250.00</b>	<b>3'529'096.89</b>	<b>12'370'742.79</b>
<b>20</b>	<b>Comptabilité générale, caisse, contentieux</b>	<b>94'669.35</b>		<b>96'760.00</b>		<b>91'259.75</b>	
200.301.1	Traitement personnel	67'080.00		68'277.00		65'650.00	
200.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	6'198.35		6'439.00		6'138.55	
200.304.0	Caisse de pension	11'289.00		12'006.00		11'082.00	
200.305.0	Assurances accidents et maladie	636.30		648.00		622.05	
200.306.9	Frais divers	1'000.85		500.00		600.00	
200.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	2'052.70		2'090.00		669.50	
200.318.5	Honoraires et frais d'expertises	4'702.35		5'000.00		4'702.35	
200.318.6	Assurance caution	1'709.80		1'800.00		1'795.30	
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>93'172.43</b>	<b>10'235'950.06</b>	<b>57'500.00</b>	<b>9'643'200.00</b>	<b>73'216.85</b>	<b>12'340'566.92</b>
210.318.7	Emoluments	51'676.88		40'100.00		48'517.53	
210.318.9	Frais divers et imputation forfaitaire	9626.15		6'400.00		14'421.32	
210.329.0	Intérêts rémunérateurs	3'765.45		1'000.00		2'827.27	
210.330.1	Défalcons	28'103.95		10'000.00		7'450.73	
210.400.1	Impôt sur revenu	5'800'943.92		5'050'000.00		6'067'386.23	
210.400.2	Impôt sur la fortune	3'182'306.70		3'000'000.00		3'451'324.85	
210.400.3	Impôt à la source	36'214.77		30'000.00		22'565.78	
210.400.4	Impôt spécial étrangers	254'974.40		340'000.00		303'500.69	
210.401.1	Impôt bénéfice net sociétés	100'247.45		60'000.00		69'598.75	
210.401.2	Impôt s/capital	6'665.05		5'000.00		16'327.45	
210.401.3	Impôt compl. s/immeubles	12'092.45		20'000.00		16'041.80	
210.402.0	Impôt foncier	280'066.50		270'000.00		275'813.50	
210.404.0	Droits de mutation	177'068.85		240'000.00		95'549.40	
210.405.0	Impôt s/successions et donations	128'184.40		300'000.00		1714'858.30	
210.406.1	Impôt s/chiens	14'450.00		15'000.00		14'650.00	
210.409.1	Impôt récupéré après défalcons	28'082.86		3'000.00		3'485.76	
210.410.1	Taxe exploitation débits boissons alcooliques à emporter	97.25		200.00			
210.422.1	Intérêts moratoires	42'276.86		30'000.00		52'664.99	
210.437.0	Amendes	6'000.00					
210.441.1	Part impôt gains immobiliers	91'877.70		200'000.00		150'212.30	
210.441.4	Part imposition frontaliers	63'888.90		75'000.00		78'243.90	
210.451.0	RFFA	10'512.00		5'000.00		8'343.22	
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>6'041'013.64</b>	<b>16'227.99</b>	<b>5'318'407.00</b>	<b>13'050.00</b>	<b>3'364'920.29</b>	<b>30'175.87</b>
220.318.3	Frais bancaires et autres frais	318.13		500.00		10'944.71	
220.318.7	Emoluments			100.00			

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>6'041'013.64</b>	<b>16'227.99</b>	<b>5'318'407.00</b>	<b>13'050.00</b>	<b>3'364'620.29</b>	<b>30'175.87</b>
220.321.1	Intérêts court terme	2'811.10		10'000.00		28'941.68	
220.322.2	Intérêts emprunts	120'891.41		126'000.00		101'528.45	
220.330.11	Perte sur débiteurs			1'000.00		179.75	
220.330.3	Amortissement des terrains et bâtiments					12.00	
220.352.0	Péréquation directe (alimentation)	5'870'593.00		5'180'807.00		3'172'754.00	
220.380.2	Attribution réserve pour débiteurs litigieux	46'400.00				50'259.70	
220.422.1	Revenus C/C		36.69		150.00		
220.422.2	Intérêts/dividendes/placements moyen/long terme		10'089.35		10'000.00		27'364.57
220.436.1	Participations / remboursements		58'15.95		2'400.00		2'218.45
220.441.2	Redistribution taxe CO2				500.00		504.85
220.452.1	Péréquation directe - solde année précédente		286.00				88.00

**21. Les comptes de fonctionnement et bilans comparés**

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>2'441'048.20</b>	<b>2'511'960.53</b>	<b>987'490.00</b>	<b>1'260'065.00</b>	<b>2'724'510.47</b>	<b>3'214'498.92</b>
<b>31</b>	<b>Terrain</b>	<b>2'621.45</b>	<b>2'752'277.10</b>	<b>2'000.00</b>	<b>250'000.00</b>	<b>1'007.50</b>	<b>270'526.30</b>
310.314.2	Entretien terrains	2'621.45		2'000.00		1'007.50	
310.423.2	Locations DDP		273'092.85		250'000.00		270'526.30
310.451.6	Participation Canton (Romande Energie).		500.00				
310.452.6	Participation Communes assainissement terrain stand tir 300m.		1'684.25				
<b>32</b>	<b>Forêts et pâturages</b>	<b>393'989.83</b>	<b>333'187.63</b>	<b>277'460.00</b>	<b>195'300.00</b>	<b>211'900.75</b>	<b>232'719.10</b>
<b>320</b>	<b>Forêts</b>	<b>223'265.38</b>	<b>214'641.32</b>	<b>204'500.00</b>	<b>139'000.00</b>	<b>178'126.50</b>	<b>193'876.10</b>
320.305.0	Assurances accidents et maladie	4'422.85					
320.314.2	Entretien chemins forestiers	13'115.20		7'500.00		6'119.13	
320.314.4	Sylviculture	24'181.45		18'000.00		4'329.45	
320.314.6	Exploitation forêts	157'556.88		157'000.00		143'651.19	
320.318.5	Honoraires et frais d'expertises	17'890.55		20'000.00		22'995.73	
320.319.3	Cotisations	6'098.45		2'000.00		1'031.00	
320.435.5	Vente de bois	151'056.40			105'000.00		161'209.20
320.435.6	Travaux forestiers pour tiers	400.00					
320.436.9	Remboursement impôt sur huiles minérales	3'460.45					1'485.45
320.436.90	Remboursement avance trésorier Triage Forestier		31'508.27				
	- voir rapport						
320.451.8	Participation cantonale		28'216.20		34'000.00		31'181.45
<b>321</b>	<b>Pâturages</b>	<b>170'724.45</b>	<b>118'546.31</b>	<b>72'960.00</b>	<b>56'300.00</b>	<b>33'774.25</b>	<b>38'843.00</b>
321.312.3	Electricité	1'444.20		1'160.00		1'601.00	
321.314.1	Entretien chalets	4'589.65		40'000.00		6'244.10	
321.314.2	Entretien réseau routier	143'582.00		8'000.00			
	- Route de Cuvaloup * voir rapport						
321.314.6	Entretien murs et clôtures	8'003.35		7'400.00		9'355.20	
321.314.61	Entretien pâturages	442.15		3'000.00		3'881.15	
321.318.5	Honoraires et frais d'expertises			500.00			
321.318.6	Primes assurances	6'353.10		6'400.00		6'342.80	
321.319.3	Cotisations	6'310.00		6'500.00		6'350.00	
321.423.1	Lovers Fermages		34'614.60		34'500.00		34'414.60
321.423.2	Lovers Télé-Dôle		1'800.00		1'800.00		1'800.00
321.436.2	Remboursements frais		485.10				2'628.40
321.451.6	Participation cantonale		50'150.61		20'000.00		
321.452.8	Participation autres communes & tiers		31'496.00				

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>2'044'436.92</b>	<b>1'903'495.80</b>	<b>708'030.00</b>	<b>814'765.00</b>	<b>2'511'602.22</b>	<b>2'711'253.52</b>
<b>350</b>	<b>Maison de commune / Dépendance</b>	<b>64'942.90</b>	<b>94'000.00</b>	<b>68'303.00</b>	<b>95'700.00</b>	<b>99'707.42</b>	<b>78'870.55</b>
350.301.1	Traitement personnel	7'309.75		7'707.00		7'349.05	
350.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	675.70		727.00		669.65	
350.304.0	Caisse de pension	1'085.15		1'256.00		1'069.55	
350.305.0	Assurances accidents et maladie	153.90		208.00		161.60	
350.306.9	Frais divers	165.70		180.00		166.15	
350.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	223.60		235.00		72.95	
350.311.3	Achat mobilier			2'000.00			
350.311.4	Achat matériel	320.95		500.00		10.95	
350.312.3	Electricité	2'215.40		1'990.00		2'648.25	
350.312.4	Mazout	7'006.00		8'000.00		5'418.65	
350.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage	1'812.35		1'000.00		5'006.27	
350.314.1	Entretien bâtiment	6'592.00		7'000.00		37'180.65	
350.315.3	Entretien mobilier & équipements	1'664.25		2'500.00		4'902.75	
350.318.5	Honoraires régie	774.70				186.70	
	<b>- Remboursement charges 2024 (locataires)</b>						
350.318.6	Primes assurances	2'343.45		2'400.00		2'264.25	
350.331.2	Amortissements patrimoine administratif	32'600.00		32'600.00		32'600.00	
350.427.1	Loyers bâtiments patrimoine administratif		94'000.00		95'700.00		68'045.00
350.436.0	Participations de tiers						10'825.55
<b>351</b>	<b>Salle communale</b>	<b>349'787.95</b>	<b>83'806.00</b>	<b>94'431.00</b>	<b>87'596.00</b>	<b>101'219.59</b>	<b>108'448.05</b>
351.301.1	Traitement personnel	27'119.40		28'537.00		26'646.40	
351.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	2'508.05		2'692.00		2'432.85	
351.304.0	Caisse de pension	4'038.25		4'649.00		3'679.85	
351.305.0	Assurances accidents et maladie	571.65		770.00		586.80	
351.306.9	Frais divers	591.90		610.00		588.50	
351.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	830.35		873.00		265.50	
351.311.3	Achat mobilier			1'000.00			
351.311.4	Achat matériel			1'000.00			
351.312.3	Electricité	12'056.75		11'600.00		13'105.60	
351.312.4	Mazout	13'884.50		15'000.00		8'127.65	
351.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage	1'539.47		2'500.00		1'225.85	
351.314.1	Entretien bâtiment	1'386.72		6'000.00		24'571.47	
351.314.11	Conciergerie externe	5'193.50		5'000.00		5'193.50	
351.315.3	Entretien mobilier & équipements	13'418.95		10'000.00		10'527.22	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Salle communale</b>	<b>349'787.95</b>	<b>83'806.00</b>	<b>94'431.00</b>	<b>87'596.00</b>	<b>101'219.59</b>	<b>108'448.05</b>
	- Remplacement barres de recks						
351.318.6	Primes assurances	4'107.30		4'200.00		4'068.40	
351.332.1	Amortissements supplémentaires	262'541.16					
351.427.1	Loyers groupement scolaire grande salle		43'560.00		43'560.00		43'560.00
351.427.10	Location de tiers grande salle		4'210.00		8'000.00		14'025.00
351.436.3	Remboursements de dommages						14'827.05
351.452.2	Participation groupement scolaire aux charges		36'036.00		36'036.00		36'036.00
<b>352</b>	<b>Ecole / UAPE</b>	<b>188'928.63</b>	<b>250'736.30</b>	<b>206'128.00</b>	<b>253'069.00</b>	<b>222'129.19</b>	<b>238'129.02</b>
352.301.1	Traitement personnel	29'238.95		30'826.00		29'396.30	
352.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAFP fam.)	2'701.70		2'907.00		2'680.85	
352.304.0	Caisse de pension	4'340.60		5'020.00		4'277.10	
352.305.0	Assurances accidents et maladie	616.00		832.00		646.90	
352.306.9	Frais divers	662.70		700.00		844.50	
352.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	894.85		943.00		292.35	
352.311.2	Achat mobilier			4'000.00			
352.311.4	Achat matériel	1'680.81		2'000.00		47'274.85	
352.312.3	Electricité	6'955.65		6'500.00		6'788.15	
352.312.4	Mazout	18'426.70		20'000.00		12'191.50	
352.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage	3'812.97		3'000.00		3'459.19	
352.314.1	Entretien bâtiments	26'518.25		40'000.00		14'104.65	
352.314.11	Conciergerie externe	12'984.25		12'000.00		14'566.00	
352.315.3	Entretien mobilier & équipements	12'009.10		10'000.00		18'250.65	
352.318.6	Primes assurances	5'286.10		4'600.00		4'556.20	
352.331.2	Amortissements patrimoine administratif	62'800.00		62'800.00		62'800.00	
	- Ancien Préavis 13/2017 Entretien toiture						
352.427.0	Loyers appartement école		16'800.00		16'800.00		16'800.00
352.427.1	Loyers scolaires école		75'773.10		75'726.00		63'999.91
352.427.2	Loyers UAPE (nouveau bâtiment)		64'938.20		67'318.00		65'041.76
352.436.3	Remboursements de dommages						162.15
352.452.2	Participation du groupement scolaire aux charges		71'115.00		71'115.00		70'015.20
352.452.21	Participation UAPE aux charges		22'110.00		22'110.00		22'110.00
<b>353</b>	<b>Bâtiments divers</b>	<b>826'545.75</b>	<b>787'143.50</b>	<b>19'450.00</b>	<b>10'700.00</b>	<b>13'908.75</b>	<b>113'966.70</b>
353.311.4	Achat matériel			500.00		598.00	
353.312.3	Electricité	1'882.40		2'200.00		1'914.10	
353.312.4	Mazout	4'094.85		5'000.00		2'709.20	

## Comptes par ordre administratif

## 21. Les comptes de fonctionnement et bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>353</b>	<b>Bâtiments divers</b>	<b>826'545.75</b>	<b>787'143.50</b>	<b>19'450.00</b>	<b>10'700.00</b>	<b>13'908.75</b>	<b>113'966.70</b>
353.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage	163.20		500.00		183.00	
353.314.1	Entretien bâtiments	21'152.30		10'000.00		7'368.25	
353.315.3	Entretien mobilier & équipements	40.00					
353.318.2	Téléphones	718.80		650.00		639.60	
353.318.6	Primes assurances	494.20		600.00		496.60	
353.332.1	Amortissements supplémentaires	798'000.00					
	- Amortissement achat parcelle 92						
353.423.1	Loyers places de parc		9'960.00		9'500.00		9'244.00
353.424.2	Gains comptables sur immeubles		756'800.00				100'000.00
	- Vente DDP 438						
353.427.1	Loyers local de musique		1'200.00		1'200.00		1'200.00
353.436.0	Remboursements de tiers		19'183.50				3'522.70
	- dont ECA toiture hangar à bois						
<b>354</b>	<b>Auberge de La Croix-Blanche</b>	<b>173'541.10</b>	<b>135'710.90</b>	<b>180'400.00</b>	<b>143'700.00</b>	<b>1'951'852.92</b>	<b>1'910'077.45</b>
354.312.3	Electricité	16'255.90		18'500.00		21'028.90	
354.314.1	Entretien bâtiment	10'034.45		10'000.00		17'480.20	
354.315.3	Entretien mobilier & équipements	461.60		5'000.00		1'152.37	
354.318.6	Primes assurances	7'189.15		7'300.00		7'207.50	
354.330.3	Amortissements patrimoine financier	139'600.00		139'600.00		1'904'983.95	
354.423.1	Loyers		135'710.90		143'700.00		128'610.00
354.436.0	Participations de tiers						16'083.50
354.481.1	Prélèvement fods de réserve						1'765'383.95
<b>355</b>	<b>Auberge de La Poste / Immeuble attenant</b>	<b>78'314.59</b>	<b>164'847.95</b>	<b>114'318.00</b>	<b>176'000.00</b>	<b>82'380.00</b>	<b>152'429.70</b>
355.301.1	Traitement personnel	5'116.80		5'395.00		5'144.35	
355.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	473.40		509.00		469.60	
355.304.0	Caisse de pension	759.85		879.00		748.30	
355.305.0	Assurances accidents et maladie	107.95		145.00		112.65	
355.306.9	Frais divers	115.95		125.00		116.25	
355.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	156.40		165.00		50.95	
355.312.3	Electricité	1'382.85		1'500.00		1'620.25	
355.312.4	Mazout	10'245.90		10'400.00		6'506.05	
355.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage			500.00		4'747.10	
355.314.1	Entretien bâtiment	6'041.34		40'000.00		6'451.80	
355.315.3	Entretien mobilier & équipements	4'303.65		5'000.00		6'806.65	
355.318.6	Primes assurances	2'610.50		2'700.00		2'606.05	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>355</b>	<b>Auberge de La Poste / Immeuble attenant</b>						
355.330.3	Amortissements patrimoine financier	78'314.59	164'847.95	114'318.00	176'000.00	82'380.00	152'429.70
355.423.1	Loyers	47'000.00		47'000.00		47'000.00	
355.436.0	Remboursements de tiers	163'347.95			176'000.00		147'358.35
	- Subvention rapport CECB+		1'500.00				5'071.35
<b>356</b>	<b>Bâtiment postal</b>	<b>7'540.35</b>	<b>1'364.45</b>	<b>9'400.00</b>		<b>2'981.50</b>	<b>26'586.80</b>
356.312.3	Electricité	381.00		500.00		1'745.00	
356.312.4	Mazout	6'142.25		7'000.00		4'063.85	
356.314.1	Entretien bâtiment	271.80		1'000.00		3'644.05-	
356.318.6	Primes assurances	745.30		900.00		816.70	
356.423.1	Loyers						26'586.80
356.436.0	Participations de tiers		1'364.45				
	- Remboursement Romande Energie						
<b>357</b>	<b>Les Fruitières</b>	<b>932.25</b>	<b>48'000.00</b>	<b>5'600.00</b>	<b>48'000.00</b>	<b>1'871.10</b>	<b>48'000.00</b>
357.314.1	Entretien	235.40		4'800.00		1'175.50	
357.318.6	Primes assurances	696.85		800.00		695.60	
357.423.1	Loyers		48'000.00		48'000.00		48'000.00
<b>358</b>	<b>Abri PC</b>	<b>352'871.10</b>	<b>337'886.70</b>	<b>8'500.00</b>	<b>8'500.00</b>	<b>33'723.70</b>	<b>18'996.90</b>
358.312.3	Electricité	10'182.20		4'500.00		7'561.15	
358.314.1	Entretien bâtiment	8'172.25		1'000.00		23'387.00	
	- Ventilation abri : mise en conformité						
358.318.6	Primes assurances	4'719.95		3'000.00		2'775.55	
358.351.1	Participation charges cantonales	329'796.70					
	- voir rapport						
358.436.3	Remboursements de dommages		4'445.95				48.00
	- Remboursement Etat de Vaud						
358.480.1	Prélèvements sur fonds de réserve		333'440.75				18'948.90
<b>359</b>	<b>Bâtiment défense contre l'incendie</b>	<b>1'032.30</b>		<b>1'500.00</b>		<b>1'828.05</b>	<b>15'748.35</b>
359.312.3	Electricité	1'032.30		1'500.00		1'828.05	
359.427.1	Loyers						15'748.35

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>1'421'734.67</b>	<b>753'557.19</b>	<b>1'220'187.00</b>	<b>684'595.00</b>	<b>1'390'494.82</b>	<b>994'326.34</b>
<b>41</b>	<b>Service technique</b>	<b>102'908.40</b>	<b>14'038.20</b>	<b>111'451.00</b>	<b>18'000.00</b>	<b>111'310.10</b>	<b>38'956.50</b>
410.301.1	Traitement personnel	63'700.00		64'896.00		60'580.00	
410.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	3817.70		6'120.00		4'603.10	
410.304.0	Caisse de pension					5'012.70	
410.305.0	Assurances accidents et maladie	1'342.50		1'750.00		1'366.65	
410.306.9	Frais divers	1'200.00		1'200.00		1'268.10	
410.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	1'949.35		1'985.00		617.85	
410.310.2	Publications enquêtes	2'536.30		2'500.00		903.90	
410.318.5	Service Technique Intercommunal STI	16'083.85		25'000.00		28'348.95	
410.318.51	Système d'information du Territoire SIT	12'278.70		8'000.00		8'608.85	
	<i>- mise à jour suite campagne collecteurs secteurs 1 et 2 et sud</i>						
410.431.3	Emoluments permis de construire		4'124.60		3'000.00		14'311.20
410.436.2	Remboursements de frais		9'913.60		15'000.00		24'645.30
<b>42</b>	<b>Service de l'urbanisme</b>	<b>11'296.00</b>		<b>30'000.00</b>		<b>17'038.95</b>	
420.318.5	Honoraires et frais d'expertises	11'296.00		30'000.00			
420.332.1	Amortissement					17'038.95	
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>478'298.78</b>	<b>193'446.75</b>	<b>296'707.00</b>		<b>505'599.68</b>	<b>303'259.15</b>
430.301.1	Traitement personnel	61'109.05		62'292.00		57'114.80	
430.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	5662.10		5'875.00		5'358.55	
430.304.0	Caisse de pension	9'463.20		10'253.00		8'968.40	
430.305.0	Assurances accidents et maladie	1'291.95		1'681.00		1'293.05	
430.306.9	Frais divers	378.00		400.00		406.90	
430.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	1'875.10		1'906.00		584.80	
430.311.4	Achat matériel	5625.80		6'000.00		2'327.98	
430.312.3	Electricité éclairage public	7'587.40		5'300.00		5'800.35	
430.312.4	Frais de carburant	5'038.90		6'000.00		4'650.70	
430.313.5	Marchandises diverses	2'838.32		3'000.00		3'325.35	
430.314.2	Entretien réseau routier	45'597.61		50'000.00		28'105.85	
430.314.3	Entretien signalisation/éclairage public	15'794.90		23'000.00		10'842.45	
430.314.4	Déco giratoire route Blanche	299.05				26.20	
430.315.4	Entretien matériel & véhicules	14'031.40		6'000.00		3'948.30	
	<i>- Réparation VW + rachat machines volées</i>						
430.316.3	Location balayeuse	11'674.80		12'000.00		11'674.80	
430.318.2	Téléphones	1'257.60		1'200.00		1'223.30	
430.318.5	Honoraires et frais d'expertises	25'944.00		30'000.00			

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>478'298.78</b>	<b>193'446.75</b>	<b>296'707.00</b>	<b>505'599.68</b>	<b>303'259.15</b>	
430.318.6	Assurances et taxes			3'000.00	2'760.60		
430.331.1	Amortissements génie civil et assainissement	2'416.90		68'800.00	357'187.30		
430.332.1	Amortissements supplémentaires	191'612.70					
430.436.2	Remboursements frais		1'834.05			1'939.05	
430.436.3	Remboursements de dommages					6'769.20	
430.452.7	Participation autres communes					6'163.60	
430.481.1	Prélèvement fonds de réserve		191'612.70			288'387.30	
<b>44</b>	<b>Parcs, promenades, cimetièr</b>	<b>96'201.25</b>	<b>1'213.30</b>	<b>109'822.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>114'647.65</b>	<b>4'264.25</b>
<b>440</b>	<b>Parcs et promenades</b>	<b>87'084.80</b>	<b>772.25</b>	<b>91'594.00</b>	<b>99'097.40</b>	<b>99'097.40</b>	
440.301.1	Traitement personnel	62'194.35		62'000.00	74'342.85		
440.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	4'169.00		5'800.00	5'625.70		
440.304.0	Caisse de pension	6'243.00		7'004.00	5'773.25		
440.305.0	Assurances accidents et maladie	1'014.35		1'064.00	1'510.10		
440.306.9	Frais divers	126.00		370.00	358.15		
440.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	1'512.45		1'206.00	730.55		
440.311.4	Achat matériel	1'255.65		2'000.00	1'665.80		
440.312.4	Frais de carburant			1'000.00	269.05		
440.313.4	Approvisionnement jardins	7'864.40		5'000.00	6'243.85		
440.314.5	Entretien parcs et terrains	1'062.20		3'500.00	1'426.00		
440.315.5	Entretien véhicules, engins & matériel	595.20		1'500.00			
440.318.6	Assurances et taxes	1'048.20		1'150.00	1'152.10		
440.436.1	Participations/remboursements		772.25				
	- Indemnités Suva						
<b>441</b>	<b>Cimetièr</b>	<b>9'116.45</b>	<b>441.05</b>	<b>18'228.00</b>	<b>15'550.25</b>	<b>4'264.25</b>	
441.301.1	Traitement personnel	3'823.30		12'400.00	6'907.80		
441.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	356.00		368.00	646.40		
441.304.0	Caisse de pension	597.60		636.00	1'122.75		
441.305.0	Assurances accidents et maladie	81.30		105.00	155.90		
441.306.9	Frais divers	30.00		100.00	57.45		
441.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	117.95		119.00	70.65		
441.313.4	Fournitures diverses	1'786.70		1'500.00	4'368.05		
441.352.4	Participation Centre funéraire	2'323.60		3'000.00	2'221.25		
441.427.2	Concessions		441.05			2'500.00	
441.436.1	Participations/remboursements				500.00		
441.436.2	Remboursements frais				1'000.00		1'764.25

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et déchèterie</b>	<b>367'639.59</b>	<b>367'639.59</b>	<b>402'912.00</b>	<b>402'912.00</b>	<b>342'969.78</b>	<b>342'969.78</b>
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>106'362.57</b>	<b>106'362.57</b>	<b>122'912.00</b>	<b>122'912.00</b>	<b>75'722.49</b>	<b>75'722.49</b>
450.301.1	Traitement personnel	7'706.40	7'706.40	7'853.00	7'853.00	6'954.50	6'954.50
450.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	720.30	720.30	741.00	741.00	653.35	653.35
450.304.0	Caisse de pension	1'207.20	1'207.20	1'285.00	1'285.00	1'080.95	1'080.95
450.305.0	Assurances accidents et maladie	164.00	164.00	211.00	211.00	157.40	157.40
450.306.9	Frais divers	60.00	60.00	50.00	50.00	54.80	54.80
450.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	238.85	238.85	240.00	240.00	71.05	71.05
450.311.4	Achat matériel	8'307.50	8'307.50	2'000.00	2'000.00	1'831.50	1'831.50
	<i>- Achat containers bruns</i>						
450.318.8	Enlèvement & élimination ordures	81'426.32	81'426.32	104'000.00	104'000.00	58'386.94	58'386.94
450.352.6	Participation SADEC	6'532.00	6'532.00	6'532.00	6'532.00	6'532.00	6'532.00
450.434.2	Taxe au sac		53'702.94		61'000.00		58'663.55
	<i>- OM baisse du tonnage et du prix de la rétrocession</i>						
450.435.9	Vente conteneurs officiels		5'228.10		19'000.00		19'000.00
450.436.1	Remboursements de traitements		3'423.59				
	<i>- Rétrocession s/tonnage des déchets méthanisables</i>						
450.439.9	Produits extraordinaires		1'960.00		1'960.00		1'960.00
	<i>- Bonus "Route-Rail"</i>						
450.481.2	Prélèvement financements spéciaux		42'047.94		40'952.00		15'098.94
<b>452</b>	<b>Déchèterie, compostage</b>	<b>261'277.02</b>	<b>261'277.02</b>	<b>280'000.00</b>	<b>280'000.00</b>	<b>267'247.29</b>	<b>267'247.29</b>
452.301.1	Traitement personnel	54'802.40	54'802.40	67'600.00	67'600.00	62'881.10	62'881.10
452.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	5'105.40	5'105.40	5'450.00	5'450.00	4'421.85	4'421.85
452.304.0	Caisse de pension	7'429.30	7'429.30	6'909.00	6'909.00	4'988.05	4'988.05
452.305.0	Assurances accidents et maladie	1'163.95	1'163.95	1'560.00	1'560.00	1'090.70	1'090.70
452.306.9	Frais divers	467.30	467.30	560.00	560.00	535.27	535.27
452.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	1'690.80	1'690.80	1'768.00	1'768.00	493.05	493.05
452.311.4	Achat matériel	2'261.47	2'261.47	3'000.00	3'000.00	795.36	795.36
452.314.1	Entretien déchèterie	2'615.93	2'615.93	6'000.00	6'000.00	878.03	878.03
452.316.3	Location	16'440.03	16'440.03	16'500.00	16'500.00	16'440.00	16'440.00
452.318.6	Primes assurances	113.05	113.05	150.00	150.00	113.00	113.00
452.318.8	Enlèvement et élimination	140'530.50	140'530.50	150'000.00	150'000.00	132'725.97	132'725.97
452.318.9	Travaux divers exécutés par des tiers		1'000.00		1'000.00		
452.330.2	Nettoyage TVA	33.58	33.58			18.51	18.51
452.331.2	Amortissements patrimoine administratif	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00
452.381.2	Attribution financements spéciaux	24'323.31	24'323.31	15'203.00	15'203.00	37'566.40	37'566.40

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>452</b>	<b>Déchèterie, compostage</b>	<b>261'277.02</b>	<b>261'277.02</b>	<b>280'000.00</b>	<b>280'000.00</b>	<b>267'247.29</b>	<b>267'247.29</b>
452.424.0	Récupération de créances		190.87				05
452.431.9	Emoluments divers		409.57				
452.434.2	Taxes forfaitaires annuelles		95'175.45		98'000.00		96'482.10
452.435.4	Déchets recyclés		28'808.87		27'000.00		31'027.78
452.436.1	Remboursement charges sociales						13'020.40
452.452.8	Participation ChésereX-Trélex		136'692.26		155'000.00		126'716.96
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>177'219.35</b>	<b>177'219.35</b>	<b>255'183.00</b>	<b>255'183.00</b>	<b>295'737.66</b>	<b>295'737.66</b>
460.301.1	Traitement personnel	18'967.00		34'600.00		24'770.60	
460.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	1'760.50		1'822.00		1'780.15	
460.304.0	Caisse de pension	2'958.00		3'149.00		2'574.65	
460.305.0	Assurances accidents et maladie	400.40		521.00		437.65	
460.306.9	Frais divers	218.64		300.00		193.55	
460.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	582.90		591.00		197.55	
460.311.4	Achat de machines, mat. expl. et d'entretien	397.59		1'000.00		10'951.11	
460.312.3	Electricité	9842.65		11'400.00		10'058.64	
460.313.3	Produits pour nettoyage et désinfection	12'125.98		10'000.00		10'676.10	
460.314.1	Entretien station (bâtiment)	4'366.38		2'000.00		699.51	
	<i>- Pompage rétention chlorure ferrique</i>						
460.314.4	Entretien réseau	25'140.93		50'000.00		48'816.17	
460.314.41	Contrôle raccordements EU/EC	21'051.75		40'000.00		24'635.56	
460.315.4	Entretien installations techniques	303.05		2'000.00		2'846.05	
460.318.2	Téléphones	1'382.07		1'400.00		1'354.32	
460.318.5	Honoraires et frais d'expertises	1'200.00		4'000.00		2'027.01	
460.318.6	Primes assurances	1'791.55		2'000.00		1'787.80	
460.318.8	Evacuation des boues	37'041.77		35'000.00		43'721.08	
460.318.9	Travaux divers exécutés par des tiers			500.00		378.00	
460.319.1	Taxe fédérale sur les eaux usées	22'788.00		25'000.00		22'563.00	
460.330.1	Défaucation sur taxes			15'000.00			
460.330.2	Nettoyage TVA		19				06
460.331.1	Amortissements génie civil et assainissement	14'900.00		14'900.00		85'269.10	
460.424.0	Récupération de créances		32				26
460.434.1	Taxes raccordement		13'939.00		35'000.00		34'272.00
460.434.2	Taxes périodiques		24'948.35		30'000.00		26'460.95
460.434.3	Taxes entretiens des collecteurs		60'540.70		80'000.00		75'157.25
460.436.1	Remboursement charges sociales						4'340.10
460.452.6	Participation ChésereX (station+micropolluants)		60'685.00		40'000.00		78'931.00

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>177'219.35</b>	<b>177'219.35</b>	<b>255'183.00</b>	<b>255'183.00</b>	<b>295'737.66</b>	<b>295'737.66</b>
460.465.9	Part./Subventions de tiers		3'075.76				
	- Remboursement machines volées STEP						
460.481.1	Prélèvement financement spéciaux		14'030.22		70'183.00		76'576.10
<b>47</b>	<b>Cours d'eau et digues</b>	<b>188'171.30</b>		<b>14'112.00</b>	<b>7'000.00</b>	<b>3'191.00</b>	<b>9'139.00</b>
470.301.1	Traitement personnel	3'100.50		1'600.00		2'445.15	
470.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	291.70		298.00		230.55	
470.304.0	Caisse de pension	486.60		518.00		375.15	
470.305.0	Assurances accidents et maladie	67.15		85.00		55.95	
470.306.9	Frais divers	24.00		15.00		18.90	
470.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	96.35		96.00		25.30	
470.314.7	Entretien cours d'eau		1'500.00				
470.318.5	Honoraires et frais d'expertises	22'805.00		10'000.00		40.00	
	- Etudes Bam						
470.332.1	Amortissements supplémentaires		161'300.00				
	- Ancien Préavis 30/2014 Entretien Bam						
470.451.6	Participation cantonale				7'000.00		9'139.00

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>734'568.80</b>	<b>13'249.45</b>	<b>828'396.00</b>	<b>9'000.00</b>	<b>739'422.91</b>	<b>10'230.25</b>
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>368'561.97</b>		<b>406'150.00</b>		<b>378'559.21</b>	
512.352.2	Participation ESEP (AEE)	368'561.97		406'150.00		378'559.21	
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>327'407.89</b>		<b>380'600.00</b>		<b>327'675.25</b>	
520.352.2	Participation ESEP (AEE)	327'407.89		380'600.00		327'675.25	
<b>54</b>	<b>Office d'orientation professionnelle</b>	<b>1'806.75</b>		<b>2'000.00</b>		<b>1'789.85</b>	
540.352.2	Participation à Nyon	1'806.75		2'000.00		1'789.85	
<b>56</b>	<b>Service médical et dentaire</b>	<b>5'111.55</b>	<b>99.55</b>	<b>6'200.00</b>	<b>1'000.00</b>	<b>5'048.00</b>	
560.318.5	Honoraires et frais d'expertises	99.55		1'000.00		5'048.00	
560.352.4	Participation clinique dentaire	5'012.00		5'200.00			
560.432.0	Facturation de soins		99.55		1'000.00		
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>31'670.64</b>	<b>13'149.90</b>	<b>33'446.00</b>	<b>8'000.00</b>	<b>26'350.60</b>	<b>10'230.25</b>
580.301.1	Traitement personnel	5847.80		6'166.00		5'879.30	
580.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CA/PC fam.)	539.00		582.00		535.05	
580.304.0	Caisse de pension	867.65		1'004.00		855.20	
580.305.0	Assurances accidents et maladie	123.15		166.00		130.65	
580.306.9	Frais divers	132.45		140.00		133.05	
580.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	178.95		188.00		59.05	
580.312.003	Electricité salle paroisse	375.25		200.00		323.65	
580.312.3	Electricité église	8965.30		7'500.00		6'727.60	
580.313.1	Fournitures diverses	161.50		500.00		65.00	
580.313.3	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage église	300.55		500.00		306.45	
580.313.33	Achat fournitures - marchandises - produits nettoyage salle paroisse	300.55		500.00		306.45	
580.314.1	Entretien église	1'960.45		2'000.00		590.00	
580.314.11	Entretien salle paroisse	314.90		1'000.00			
580.315.3	Entretien mobilier et installations techniques	1'526.95		5'000.00		576.00	
580.318.6	Primes assurances	1'366.10		1'400.00		1'363.00	
580.352.2	Participation communautés catholique+langue allemande	4'827.60		4'000.00		4'150.90	
580.352.20	Participation à paroisse de la Dôle	3'882.49		2'600.00		4'349.25	
580.452.2	Participation copropriétaires église et/ou paroisse		13'149.90		8'000.00		10'230.25

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>371'603.80</b>	<b>23'592.85</b>	<b>397'839.00</b>	<b>27'380.00</b>	<b>499'276.34</b>	<b>38'189.10</b>
<b>61</b>	<b>Corps de police</b>	<b>207'816.95</b>	<b>9'351.50</b>	<b>214'471.00</b>	<b>10'380.00</b>	<b>331'325.59</b>	<b>10'735.60</b>
<b>610</b>	<b>Police communale</b>	<b>207'653.70</b>	<b>9'351.50</b>	<b>214'471.00</b>	<b>10'380.00</b>	<b>330'571.60</b>	<b>9'645.60</b>
610.301.1	Traitement surveillance bus scolaires	7'084.00		9'000.00		7'939.85	
610.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	862.30		850.00		444.60	
610.305.0	Assurances accidents et maladie	346.60		242.00		208.60	
610.306.9	Frais divers	29.95				188.35	
610.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	588.55		275.00		108.85	
610.318.9	Mesures anti-déprédations	12'922.30		11'000.00		11'560.35	
	<b>- Securitas + ajout patrouilles motorisées (1 mois)</b>						
610.351.1	Réforme policière	185'820.00		193'104.00		310'112.00	
610.351.2	Réforme policière - solde année précédente					9.00	
610.436.1	Participations/remboursements		8'215.50		10'380.00		8'175.60
610.437.0	Amendes		1'130.00				1'470.00
610.451.0	Réforme policière - solde année précédente		6.00				
<b>611</b>	<b>Sécurité publique communale</b>	<b>163.25</b>				<b>753.99</b>	<b>1'090.00</b>
611.310.1	Imprimés et fournitures bureau	163.25				679.40	
611.352.1	Participations charges					74.59	
611.452.1	Participation des communes de Borex, Crassier, Eysins, La Rippe						1'090.00
<b>62</b>	<b>Contrôle des habitants</b>	<b>80'469.00</b>	<b>12'070.00</b>	<b>89'868.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>86'392.40</b>	<b>24'517.00</b>
620.301.1	Traitement personnel	57'460.00		58'542.00		62'785.10	
620.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	5'308.65		5'521.00		5'129.25	
620.304.0	Caisse de pension	8'793.60		12'859.00		7'860.05	
620.305.0	Assurances accidents et maladie	544.70		555.00		519.85	
620.306.9	Frais divers	688.20		600.00		900.00	
620.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	1'758.25		1'791.00		559.40	
620.310.9	Service PP et SPOP	5'915.60		10'000.00		8'638.75	
620.431.2	Emoluments		12'070.00		15'000.00		16'468.00
620.436.1	Remboursement charges sociales						8'049.00
<b>63</b>	<b>Police sanitaire</b>	<b>2'456.05</b>	<b>2'171.35</b>	<b>2'000.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>2'336.80</b>	<b>1'947.40</b>
630.352.4	Incineration des déchets carnés	2'456.05		2'000.00		2'336.80	
630.427.2	Redevance d'utilisation et recettes diverses		2'171.35		2'000.00		1'947.40
<b>65</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	<b>54'479.40</b>		<b>59'000.00</b>		<b>53'012.95</b>	<b>989.10</b>
650.315.6	Entretien matériel et extincteurs			5'000.00			

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>65</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	<b>54'479.40</b>		<b>59'000.00</b>		<b>53'012.95</b>	<b>989.10</b>
	- <i>Commande en 2026</i>						
650.318.9	Prestations de services	1'572.05		2'000.00		4'152.55	
650.352.1	Participation SDIS	52'907.35		52'000.00		48'860.40	
650.451.1	Participation sécurité publique						989.10
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>26'382.40</b>		<b>32'500.00</b>		<b>26'208.60</b>	
660.315.6	Entretien matériel			3'000.00			
660.318.6	Assurances			1'000.00			
660.352.1	Participation ORPC	26'382.40		28'500.00		26'208.60	

## 21. Les comptes de fonctionnement et bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>1'534'585.43</b>		<b>1'594'422.00</b>		<b>5'873'633.59</b>	<b>334.80</b>
<b>71</b>	<b>Service social</b>	<b>313'377.28</b>		<b>363'466.00</b>		<b>268'856.04</b>	
710.351.5	Fondation accueil de jour enfants - FAJE	6'265.00		6'350.00		6'310.00	
710.352.22	AEE réseau	303'917.73		353'650.00		259'417.34	
710.352.5	ARAS et AAS	2'944.55		2'966.00		2'876.30	
710.366.5	Aide communale	250.00		500.00		252.40	
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale (Cohésion sociale)</b>	<b>1'215'092.10</b>		<b>1'224'756.00</b>		<b>5'598'639.00</b>	<b>334.80</b>
720.351.5	Cohésion sociale	1'208'268.00		1'224'756.00		5'598'639.00	
720.351.50	Cohésion sociale - solde année précédente	6'824.10					
720.452.1	Cohésion sociale - solde année précédente						334.80
<b>73</b>	<b>Santé publique</b>	<b>6'116.05</b>		<b>6'200.00</b>		<b>6'138.55</b>	
730.311.6	Equipement & matériel spécialisé	2'983.55		3'000.00		2'983.55	
730.365.5	Participation soins à domicile (LAVASAD)	3'132.50		3'200.00		3'155.00	

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>115'815.62</b>	<b>115'815.62</b>	<b>133'000.00</b>	<b>133'000.00</b>	<b>314'945.84</b>	<b>314'945.84</b>
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>115'815.62</b>	<b>115'815.62</b>	<b>133'000.00</b>	<b>133'000.00</b>	<b>314'945.84</b>	<b>314'945.84</b>
810.301.1	Traitement personnel	1'565.20		6'300.00		3'256.10	
810.303.0	Assurances sociales (AVS/AC/CAF/PC fam.)	148.05		151.00		304.80	
810.304.0	Caisse de pension	246.60		1'534.00		532.15	
810.305.0	Assurances accidents et maladie	34.20		43.00		74.80	
810.306.9	Frais divers	12.00		100.00		26.90	
810.308.0	Assurance-maladie (indemnités journalières)	48.65		48.00		33.90	
810.311.4	Achat compteurs d'eau	337.05		1'500.00		1'829.58	
810.312.1	Achat eau SAPAN - SI NYON	10'434.54		15'000.00		5'217.50	
810.312.3	Electricité	4'028.04		13'300.00		9'670.03	
810.314.1	Entretien station & réservoirs	12'321.91		10'000.00		6'479.99	
810.314.4	Entretien réseau	40'746.64		30'000.00		61'321.55	
810.318.2	Réservoir Pontet - téléphone	214.22		250.00		215.17	
810.318.5	Honoraires et frais d'expertises	4'790.01		1'000.00		7'398.76	
810.330.2	Nettoyage TVA	15.36				14.35	
810.331.1	Amortissements génie civil et assainissement	8'000.00		8'000.00		167'860.36	
810.352.6	Participation frais exploitation SAPAN	24'556.00		18'000.00		17'235.49	
810.381.3	Attribution financements spéciaux	8'317.15		27'774.00		33'474.41	
810.424.0	Récupération de créances		.06				
810.427.3	Location compteurs d'eau	6'793.00			7'000.00		6'891.00
810.431.9	Emoluments administratifs	5'514.25			6'000.00		5'613.60
810.434.1	Taxes raccordement	4'261.60			20'000.00		42'000.00
810.435.1	Vente eau	91'279.65			100'000.00		96'096.15
810.436.3	Remboursements et subventions	7'967.06					4'484.73
810.481.1	Prélèvement fonds de réserve						159'860.36

## 21. Les comptes de fonctionnement et bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<i>Total charges</i>		<b>13'689'778.48</b>		<b>11'650'132.06</b>		<b>16'196'406.83</b>	
<i>Total revenus</i>			<b>13'752'625.81</b>		<b>11'794'490.00</b>		<b>17'061'600.51</b>
<i>Excédent charges</i>							
<i>Excédent revenus</i>			<b>62'847.33</b>		<b>144'357.94</b>		<b>865'193.68</b>

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9</b>	<b>BILAN</b>	<b>20'700'763.30</b>	<b>20'700'763.30</b>	<b>23'034'715.79</b>	<b>23'034'715.79</b>
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>20'700'763.30</b>		<b>23'034'715.79</b>	
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>787'921.52</b>		<b>3'789'782.84</b>	
<b>9100</b>	<b>Caisse</b>	<b>2'893.70</b>		<b>1'423.40</b>	
9100.1	Caisse principale	69.00		228.60	
9100.11	Caisse Greffe	572.05		16.00	
9100.20	Caisse piscine	182.00		230.00	
9100.62	Caisse CdH	2'070.65		948.80	
<b>9101</b>	<b>Compte de chèque postaux</b>	<b>710'003.11</b>		<b>2'721'828.58</b>	
9101.1	PostFinance (Commune)	710'003.11		2'721'828.58	
<b>9102</b>	<b>Banques</b>	<b>75'024.71</b>		<b>1'066'530.86</b>	
9102.001	BCV C/C 0995.56.78	3'779.79		875'735.30	
9102.004	BCV 87.05.35 PCI	71'244.92		81'208.23	
9102.005	Raiffeisen			109'587.33	
<b>911</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>4'593'557.60</b>		<b>4'765'036.37</b>	
<b>9111</b>	<b>Comptes-courants débiteurs</b>	<b>140'474.41</b>		<b>134'925.63</b>	
9111.002	AEE - Primaire et secondaire	90'749.29		98'544.14	
9111.003	AEE - Réseau	49'725.12		34'164.91	
9111.3	C/C Triage de la Dôle			2'216.58	
<b>9112</b>	<b>Impôts à encaisser</b>	<b>4'157'767.39</b>		<b>4'242'363.87</b>	
9112.001	Adm. Cant. Impôts PP, PM, IS	1'484'300.79		1'467'079.94	
9112.003	Impôt anticipé supputé à récupérer	2'662'968.04		2'540'407.97	
9112.004	Adm. Cant. Impôts - solde à recevoir	10'488.56		234'875.96	
<b>9115</b>	<b>Débiteurs</b>	<b>295'315.80</b>		<b>387'746.87</b>	
9115	Débiteurs	136'813.41		169'251.66	
9115.1	Débiteurs DDP	42'661.40		70'251.97	
9115.2	AFC Impôt anticipé	3'305.40		9'023.70	
9115.5	Débiteurs eau/épuration	20'506.64		47'449.99	
9115.6	Débiteurs déchets			1'025.15	
9115.7	Débiteurs Télé-Dôle - moratoire	90'416.70		90'416.70	
9115.8	Débiteur TVA	1'612.25		327.70	
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.</b>	<b>6'160'519.75</b>		<b>6'259'217.80</b>	

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9120</b>	<b>Titres &amp; placements</b>	<b>10'822.50</b>		<b>10'822.50</b>	
9120.5	Doss. Titres 11.653.0	10'822.50		10'822.50	
<b>9123</b>	<b>Terrains &amp; bâtiments</b>	<b>6'149'105.25</b>		<b>6'247'839.30</b>	
9123.1	Terrains et bâtiments	793'740.00		793'740.00	
9123.10	En Labory (parcelle 133)	647'000.00		647'000.00	
9123.11	Les Geniévries (parcelle 754-Chésereux)	791'000.00		791'000.00	
9123.18.22	Adduction hydrique Alpages des Reculets	262'538.50		199'952.25	
9123.35	Auberge de la Poste - réfection	874'600.00		921'600.00	
9123.36	Renovation appartement Derrière 13 - P2014/29	229'700.00		229'700.00	
9123.37	P.32/2018 - Renovation Auberge de la Croix-Blanche(4'500'000)	2'314'185.80		2'453'785.80	
9123.38.24	Renovation 3 appartements Derrière 13	138'338.35		117'289.00	
9123.41.24	Améliorations structurelles Alpage de la Dôle	6'502.60		2'272.25	
9123.43	Places parc Gingins Parc	91'500.00		91'500.00	
<b>9129</b>	<b>Autres biens patrimoine fin.</b>	<b>592.00</b>		<b>556.00</b>	
9129.10	Stock cartes piscine	592.00		556.00	
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>152'989.51</b>		<b>120'707.62</b>	
<b>9139</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>152'989.51</b>		<b>120'707.62</b>	
9139.002	Péréquations	23'772.00			
9139.1	Actifs transitoires	129'217.51		120'707.62	
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>8'829'134.92</b>		<b>7'911'901.16</b>	
<b>9141</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>	<b>5'667'315.03</b>		<b>4'644'621.85</b>	
9141.14	Réfection Rte de la Dôle + EC/EU + adduction eau	653'400.00		686'400.00	
9141.15	Liaison Pré-Pichon/Salle communale			20'800.00	
9141.16	Réfection Vy de l'Etraz/Entretien Bam			169'400.00	
9141.17	Réfection rue de Derrière	429'987.30		651'200.00	
9141.18	Route de Trélex - mise en séparatif et entretien P2015/43	129'700.00		135'800.00	
9141.19.22	Révision Plan d'affectation - PACom	89'624.30		77'413.30	
9141.31	Mise en conformité EU En Arpey	166'700.00		174'600.00	
9141.46.25	Salle polyvalente - études préliminaires	17'453.83			
9141.55.20	Réaménagement complexe sportif plan "B"	4'180'449.60		2'729'008.55	
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>	<b>2'261'396.10</b>		<b>2'415'119.92</b>	
9143.005	Ecole - entretien de la toiture (P2017/13)	153'081.70		171'081.70	
9143.006	Réhabilitation dépendance (P2017/12)	755'602.30		788'202.30	
9143.007	Construction d'une UAPE	1'254'412.10		1'299'212.10	

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>	<b>2'261'396.10</b>		<b>2'415'119.92</b>	
9143.25.23	Concours architecture - Gingins centre			54'023.82	
9143.45	Réorg.Déchetterie intercommunale - P20'15/47	98'300.00		102'600.00	
<b>9144</b>	<b>Installations S.I.</b>	<b>210'423.79</b>		<b>162'159.39</b>	
9144.13.22	PDDE Régional - SIECGE - SI Nyon	66'503.95		30'243.30	
9144.23.23	Canalisations eaux claires et eaux usées Secteur 2	131'916.09		131'916.09	
9144.55.25	Rempl. Conduite eau potable Mont-d'Eaux-du-Milieu	12'003.75			
<b>9145</b>	<b>Forêts</b>	<b>690'000.00</b>		<b>690'000.00</b>	
9145.1	Forêts et pâturages	690'000.00		690'000.00	
<b>915</b>	<b>PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS</b>	<b>85'200.00</b>		<b>85'200.00</b>	
<b>9153</b>	<b>Titres &amp; papiers-valeurs</b>	<b>85'200.00</b>		<b>85'200.00</b>	
9153.1	Actions SAPAN	10'000.00		10'000.00	
9153.2	Actions SADEC	27'200.00		27'200.00	
9153.3	Parts sociales AFV-BV	8'000.00		8'000.00	
9153.5	Parts Association intercommunale Hangar plaquettes	40'000.00		40'000.00	
<b>916</b>	<b>SUBVENTIONS &amp; PARTICIPATIONS</b>	<b>91'440.00</b>		<b>102'870.00</b>	
<b>9162</b>	<b>Associations de communes</b>	<b>91'440.00</b>		<b>102'870.00</b>	
9162.1	Programme régional TP	91'440.00		102'870.00	
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>	<b>20'700'763.30</b>		<b>23'034'715.79</b>	
<b>920</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>333'964.59</b>		<b>530'762.65</b>	
<b>9200</b>	<b>Créanciers</b>	<b>333'964.59</b>		<b>530'762.65</b>	
9200.1	Créanciers courants	330'074.62		530'762.65	
9200.2	Créanciers TVA	3'889.97			
<b>921</b>	<b>DETTES A COURT TERME</b>	<b>3'000'000.00</b>		<b>1'000'000.00</b>	
<b>9210</b>	<b>Banques</b>	<b>3'000'000.00</b>		<b>1'000'000.00</b>	
9210.001	Swissquote Bank ATF 0.38% 12.06.2026	2'000'000.00		1'000'000.00	
9210.002	BCN ATF 0.42% 23.03.26	1'000'000.00			
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS MOYEN &amp; LONG TERME</b>	<b>8'414'740.00</b>		<b>9'048'950.00</b>	
<b>9221</b>	<b>Emprunt par obligation simple</b>	<b>8'414'740.00</b>		<b>9'048'950.00</b>	
9221.002	PostFinance - emprunt 1.28% 22.06-2017-22.06.2037	1'260'000.00		1'365'000.00	
9221.004	PostFinance - emprunt 0.69% 16.12.2019-16.12.2038	3'044'740.00		3'278'950.00	

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs
<b>9221</b>	<b>Emprunt par obligation simple</b>		<b>8'414'740.00</b>		<b>9'048'950.00</b>
9221.007	PostFinance - emprunt 1.64% 15.05.2013-16.05.2033		960'000.00		1'080'000.00
9221.009	BCGE - emprunt 1.90% 30.05.2024-30.05.2039		3'150'000.00		3'325'000.00
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		<b>3'846'671.26</b>		<b>6'869'276.77</b>
<b>9259</b>	<b>Passifs transitoires</b>		<b>3'846'671.26</b>		<b>6'869'276.77</b>
9259.002	Péréquations		3'715'435.55		6'473'151.55
9259.1	Passifs transitoires		39'795.71		23'255.22
9259.2	Provision créance		91'440.00		102'870.00
9259.3	Préfinancement terrains de sports				270'000.00
<b>928</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>		<b>2'970'797.89</b>		<b>3'513'984.14</b>
<b>9280</b>	<b>Fonds rés. recettes affectées</b>		<b>2'509'404.91</b>		<b>2'532'842.61</b>
9280.1	Epuration des eaux		163'836.73		177'866.95
9280.2	Ordures ménagères et déchetterie		40'121.67		57'846.30
9280.3	Réseau d'eau		1'465'224.01		1'456'906.86
9280.7	Préfinancement patrimoine communal		840'222.50		840'222.50
<b>9281</b>	<b>Fonds de renouvellement</b>		<b>150'000.00</b>		<b>150'000.00</b>
9281.2	Fonds forestier investissement		150'000.00		150'000.00
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>311'392.98</b>		<b>831'141.53</b>
9282.007	Provision pour débiteurs litigieux		287'543.70		241'143.70
9282.1	Fonds pour routes				191'612.70
9282.4	Abris P.C.				333'440.75
9282.8	Fonds réserve énergies renouvelables				10'633.45
9282.91	Fonds de réserve - DISREN		23'849.28		54'310.93
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>		<b>2'134'589.56</b>		<b>2'071'742.23</b>
<b>9290</b>	<b>Capital</b>		<b>2'134'589.56</b>		<b>2'071'742.23</b>
9290	Capital		2'134'589.56		2'071'742.23

**21. Les comptes de fonctionnement et bilans comparés**

**Bilans comparés**

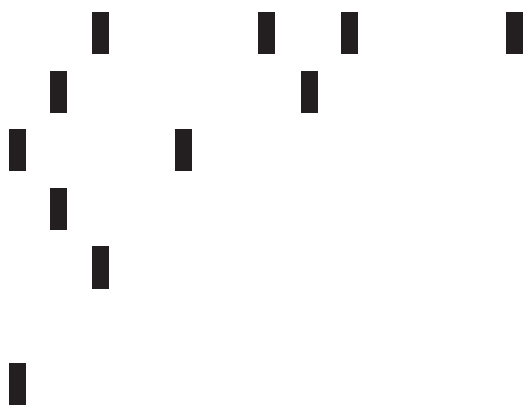
Rubrique	Titre	Comptes 2025		Comptes 2024	
		actifs	passifs	actifs	passifs

<i>Total actifs</i>	<b>20'700'763.30</b>	<b>23'034'715.79</b>
<i>Total passifs</i>	<b>20'700'763.30</b>	<b>23'034'715.79</b>

*Excédent actifs*  
*Excédent passifs*

## 22. Les abréviations utilisées dans les comptes

AEE	Association Enfance et École
AAS	Agence d'Assurances Sociales
ADCV	Association des Communes vaudoises
AFC	Administration Fiscale Cantonale
AFV-BV	Association Forestière Vaudoise
AIAB	Association Intercommunale Asse et Boiron
ARAS	Association Régionale pour l'Action sociale
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DISREN	Dispositif des Investissements Solidaires de la Région de Nyon
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance
ESEP	Etablissement scolaire Elisabeth de Porte
EU/EC	Eaux Usées /Eaux Claires
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FG	Frais Généraux
FSAE	Fondation des structures d'accueil de l'enfance
INV	Investissement
LHand	Loi sur les personnes handicapées
LEM	Loi sur les Ecoles de Musique
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
NPIV	Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise
PACom	Plan d'affectation communal
POCAMA	Portail Cantonal des manifestations
PP/PM/IS	Personnes physiques / Personnes morales / Impôt la Source
RFFA	Réforme Fiscale et Financement de l'AVS
SADEC	Société Anonyme pour le traitement des déchets La Côte
SAPAN	Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction de l'eau du lac de Nyon
SDIS	Service de Défense Incendie et Secours
SIT	Service d'Information du Territoire
SPOP	Service de la population
STI	Service Technique Intercommunal
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des communes vaudoises



## ■ Les **annexes** 2025

## ANNEXE 1: Préavis municipaux 2025

Préavis	Objet	Montant (CHF)	Décision
46/2025	Salle polyvalente, place du village et solution de stationnement	242'000	Accepté
47/2025	Revenir à une Municipalité à 5 membres		Refusé
48/2025	Optimisation du patrimoine communal Aliénation du DDP N° 315	<del>1'012'800</del> 1'266'000	Amendé et accepté
49/2025	Préavis non présenté		
50/2025	Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2024		Accepté
51/2025	Aliénation de la parcelle N° 199 pour la réalisation d'un EMS	6'000'000	Accepté
52/2025	Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance		Accepté
53/2025	Règlement concernant le personnel communal		Accepté
54/2025	Reconduction du DISREN		Accepté
55/2025	Remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin du Mont-d'Eau-du-Milieu	250'300	Accepté
56/ 2025	Modification du système d'évacuation des eaux usées par la suppression de la STEP et raccordement à la STEP de Nyon	695'000	Accepté
57 / 2025	Acquisition de la parcelle N° 92	760'000	Accepté
58 / 2025	Arrêté d'imposition 2026		Accepté
59/2025	Liquidation de la dette de Télé-Dôle SA		Refusé
60/2025	Adoption des indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031		Accepté
61/2025	Budget 2026		Accepté
62/ 2025	Révision du Plan d'Affectation communal (PACom)- demande de crédit supplémentaire	96'000	Accepté



Fonction	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre
Président	Cédric Gorgerat	Cédric Gorgerat
1 <sup>er</sup> vice-président	Valéry Babey	Valéry Babey
2 <sup>ème</sup> vice-président	Pascal Schaller	Pascal Schaller
Scrutateurs	Didier Joray Daniel Zryd	Didier Joray Daniel Zryd
Scrutateurs suppléants	Nancy Induni Jérôme Grémy	Nancy Induni Jérôme Grémy
Secrétaire	Florence Roiné	Florence Roiné
Secrétaire suppléante	Nathalie Heinis	Nathalie Heinis
Commission de gestion	Nancy Induni Elaine Walsh José Lereuil Sébastien Rigamonti Jean-Robert Morax	Elaine Walsh Dirk Reinisch Paul Descheemaker Alexandre Mestral Fabienne Ruch
Commission des finances	Sylvain Liaudat Gianluca Allaria Pierre-Yves Revaz Christophe Chevalier Jonas Addor	Pierre-Yves Revaz Sylvain Liaudat Charles Geninasca Alain Meuwly Ernest Fehr

Crédits photographiques

Alexis Voelin / Agence Quart d'Heure (p. 1, 13, 26)

Christophe Chevalier (p. 12)

Commune de Gingins (p. 24, 25)

[www.notrenature.ch](http://www.notrenature.ch) (p. 30)

## Année 2025

## Tableau des investissements

Rubrique	Libellé	Préavis	Montants votés	Coût de la réalisation	Solde au 01.01.2025	Investissements 2025	Subventions Participations	Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Solde au 31.12.2025
<b>Financier</b> 9120.5	<b>Titres &amp; placements</b> Dossiers titres 11.653.0				10'822.50					10'822.50
<b>Financier</b> 9123.1	<b>Terrains % bâtiments</b> Terrains et bâtiments				793'740.00					793'740.00
9123.10	En Labory (parcelle 133)	2012/17	1'015'840.00		647'000.00					647'000.00
9123.11	Au Vivarex (parcelle 754)	2012/17	1'154'160.00		791'000.00					791'000.00
9123.18.22	Adduction hydrique Alpages des Reculets	2022/18			199'952.25	62'586.25				262'538.50
9123.35	Auberge de la Poste - réfection	2009/52	1'400'000.00		921'600.00			47'000.00		874'600.00
9123.36	Rénovation appartement Derrière 13	2014/29	285'000.00		229'700.00					229'700.00
9123.37	Auberge de la Croix-Blanche - rénovation	2018/32	4'500'000.00	4'653'485.75	2'453'785.80			139'600.00		2'314'185.80
9123.38.24	Rénovation 3 appartements Derrière 13	2024/38	170'000.00		117'289.00	21'049.35				138'338.35
9123.41.24	Améliorations structurelles Alpages de la Dôle	2024/41	612'000.00		2'272.25	4'230.35				6'502.60
9123.43	Places parc Gingins Parc	-			91'500.00					91'500.00
	<b>Sous-total 9123</b>				<b>6'247'839.30</b>	<b>87'865.95</b>		<b>186'600.00</b>	<b>0.00</b>	<b>6'149'105.25</b>
<b>Financier</b> 9129.10	<b>Autres biens</b> Stock cartes piscines				556.00	36.00				592.00
	<b>Total patrimoine financier</b>				<b>6'259'217.80</b>	<b>87'901.95</b>		<b>186'600.00</b>	<b>0.00</b>	<b>6'160'519.75</b>
<b>Administratif</b> 9141.14	<b>Ouvrages génie civil</b> Réfection Rte de la Dôle + EC/EU adduction eau	2011/66	1'200'000.00	1'049'438.00	686'400.00			33'000.00		653'400.00
9141.15	Liaison Pré-Pichon / Salle communale	2013/25	140'000.00		208'000.00			7'000.00	13'800.00	-
9141.16	Réfection Vy de l'Etraz/Entretien BAM	2014/30	295'000.00		169'400.00			8'100.00	161'300.00	-
9141.17	Réfection Rue de Derrière	2015/39	1'300'000.00		651'200.00			29'600.00	191'612.70	429'987.30
9141.18	Rte de Trélex - mise en séparatif et entretien	2015/43	210'000.00	184'632.50	135'800.00			6'100.00		129'700.00
9141.19.22	Révision Plan d'affectation - PACom	2022/19	100'000.00		77'413.30	12'211.00				89'624.30
9141.31	Mise en conformité EU En Arpey	2014/34	270'000.00	237'884.67	174'600.00			7'900.00		166'700.00
9141.46.25	Salle polyvalente - études préliminaires	2025/46	242'000.00		0.00	17'453.83				17'453.83
9141.55.20	Réaménagement complexe sportif plan "B"	2020/55	3'500'000.00		2'729'008.55	1'952'433.20	500'992.15			4'180'449.60
	<b>Sous-total 9141</b>				<b>4'644'621.85</b>	<b>1'982'098.03</b>		<b>91'700.00</b>	<b>366'712.70</b>	<b>5'667'315.03</b>
<b>Administratif</b> 9143.005	<b>Bâtiments &amp; constructions</b> Entretien de la toiture de l'école de Gingins	2017/13	360'000.00		171'081.70			18'000.00		153'081.70
9143.006	Réhabilitation de la dépendance communale	2017/12	980'000.00		788'202.30			32'600.00		755'602.30
9143.007	Construction d'une UAPE	2018/36	1'395'000.00	1'323'486.25	1'299'212.10			44'800.00		1'254'412.10
9143.45	Réorganisation Déchèterie intercommunale	2015/47	166'000.00		102'600.00			4'300.00		98'300.00
9143.25.23	Concours architecture - Gingins centre	2023/25	250'000.00		54'023.82	194'717.34			248'741.16	0.00
9143.57.25	Acquisition bâtiment parcelle 92	2025/57	760'000.00		0.00	798'000.00			798'000.00	0.00
					<b>2'415'119.92</b>	<b>992'717.34</b>		<b>99'700.00</b>	<b>1'046'741.16</b>	<b>2'261'396.10</b>




**Patrimoine foncier au 31 décembre 2025**

N°	Nom	Désignation	Surface m2	Estimation fiscale	Valeur ECA	N° ECA
B-F 240/60	Pré de la Croix-Blanche	Bâtiments - administration, auberge, laiterie	19'116	800'000.00	9'504'548.80	130 - 131 - 454
B-F 240/77	Auberge de la Poste	immeuble attenant	928	1'500'000.00	2'751'952.00	69
B-F 240/91	Es Cheseaux, Sous le Village	Bâtiments, jardin, école, poste	54'315	0.00	12'718'231.00	99/270/350/625/539/700/742
B-F 240/94	Gingins Parc	Places de parc sous-terraines	5'803	60'000.00		
B-F 240/65	Eglise	Temple	1'141	0.00	1'632'610.61	137
B-F 240/92	Bâtiment agricole	Bâtiment agricole	141	545'000.00	692'846.40	97
B-F 240/68	Place jardin		449	1'000.00		
B-F 240/75	Place jardin		7	1.00		
B-F 240/116	Place jardin	Accès, place privée	77	0.00		
B-F 240/126	En Pré Verdant	Champ, pré, pâturage	9'305	7'000.00		
B-F 240/133	En Labory	Place, jardin, Rue de Derrière	3'506	0.00		
B-F 240/193	Le Mollard Rond	Pré-champ, forêt	7'017	2'000.00		
B-F 240/199	A la Combettaz	Pré-champ	11'116	0.00		
B-F 240/200	A la Combettaz	Pré-champ	1'301	500.00		
B-F 240/225	La Cheneau	Place, jardin	165	1.00		
B-F 240/226	En Arpey	Forêt	6'639	2'000.00		
B-F 240/259	Pré de la Ferme	Pré-champ	5'834	0.00		
B-F 240/270	Au Maupas	Pré-champ	251	0.00		
B-F 240/283	Pré des Chentres	Station d'épuration	3'094	0.00	2'040'338.95	461 - 462
B-F 240/284	Pré des Chentres	Forêt	858	0.00		
B-F 240/285	Pré des Chentres	Pré-Champs	65	0.00		
B-F 240/286	Pré des Chentres	Forêt	104	0.00		
B-F 240/292	Arpey - Les dépendues - Pralenet	Bâtiments (DDP), pâturage boisé, forêt	1'788'652	550'000.00	1'200'410.25	212
B-F 240/293	Le Pralenet	Habitations, garages (DDP), jardin, forêt	20'613	12'000.00	75'451.32	436
B-F 240/347	Le Gist	Forêt	126'700	8'000.00		
B-F 240/348	La Combe gelée	Forêt	38'950	2'000.00		
B-F 240/349	La Combe gelée	Forêt	26'060	2'000.00		
B-F 240/361	Reculets-Dessous	Station téléski, chalet	1'770'447	200'000.00	1'542'058.11	234 - 235
B-F 240/362	Reculets-Dessus	Pâturage boisé	22	10.00	1'455'461.54	233
DDP 240/443	En Arpey, Fruitières	Habitations, jardin	608	580'000.00	664'731.67	788 - 789
B-F 240/464	En Plandre	Jardin	59	0.00		
B-F 240/581	Sous le Moulin	Pré-champs	3'000	1'000.00	88'704.00	821
B-F 240/759	Ch. des Toches	Jardin, trottoir	386	1.00		
<b>sous-total GINGINS</b>						<b>4'272'513.00</b>

B-F 230/398	Les Balandes	Petits bâtiments, dépendances	1'464'672	450'000.00	
B-F 230/401	La Dôle	Pâturage boisé, forêt, rocher, éboulis	935'300	50'000.00	1'684'520.84
B-F 230/416	La Dôle	Pâturage boisé	61	0.00	
B-F 230/754	Les Eschaux, Les Genevries	Pré, champs	52'359	31'000.00	
B-F 230/769	Les Genevries	Pré, champs	10'201	6'000.00	
<b>sous-total CHESEREX</b>				<b>537'000.00</b>	

B-F 244/401	A la Dôle	Pâturage boisé, forêt, rocher, éboulis	767'930	90'000.00	
<b>sous-total LA RIPPE</b>				<b>90'000.00</b>	

---



---

**7'137'252      4'899'513.00    36'051'865.49**

# ANNEXE 5

## Commune de Gingins

Marge brute d'autofinancement (méthode indirecte)	2025		2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat de l'exercice		62'847		865'194
<u>Amortissements du patrimoine financier</u>				
s/ terrains et bâtiments	-		2	
s/ Auberge de la Poste - refection	47'000		47'000	
s/ Auberge Croix-Blanche	139'600		1'904'984	
		186'600		1'951'986
<u>Amortissements obligatoires</u>				
s/ Fonds régional mobilité collective / TP	11'430		18'430	
s / terrains et bâtiments	-		10	
s/ Maison de commune / Dépendance	32'600		32'600	
s/ Ecole et UAPE	62'800		62'800	
s/ Routes	68'800		357'187	
s/ Déchetterie	4'300		4'300	
s/ Réseau d'égouts et d'épuration	14'900		85'269	
s/ Réseau des eaux	8'000		167'860	
		202'830		728'457
<u>Amortissements supplémentaires</u>				
s/ Programme régional TP	-		63'394	
s/ Plan d'affectation	-		216'011	
s/ salle communale	13'800			
s/ Ecole / UAPE	248'741			
s/ bâtiments divers	798'000			
s/ Routes	191'613			
s/ Cours d'eau et digues	161'300			
		1'413'454		279'405
<u>Attributions aux fonds de réserves</u>				
au Fonds DISREN	6'565		39'681	
à la réserve pour débiteurs litigieux	46'400		50'260	
au fonds déchets	24'323		37'566	
au fonds réseau des eaux	8'317		33'474	
		85'605		160'982
<u>Prélèvements aux fonds de réserves</u>				
du fonds Taxes de séjour	-		3'960	
du fonds Energies renouvelable	10'633		27'804	
du fonds DISREN	37'026		36'866	
du fonds des pauvres	-		25'693	
du fonds PC	333'441		18'949	
du fonds patrimoine financier	-		1'765'384	
du fonds pour routes	191'613		288'387	
du fonds déchets	42'048		15'099	
du fonds d'égouts et d'épuration	14'030		76'576	
du services des eaux	-		159'860	
		(628'791)		(2'418'579)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>1'322'545</b>		<b>1'567'445</b>





Commune de **Gingins**